

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

Salle du Conseil Municipal – 18h00

ORDRE DU JOUR

Informations

Approbation du compte rendu de la séance du 19 novembre 2015

Délibérations

Ressources humaines RAPPORTEUR : Gisèle COYAC

- 1 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2 Personnel municipal – Avenant à la convention de participation au risque prévoyance : évolution des conditions applicables

Finances - RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

- 3 Budget Principal de la Commune – Exercice 2015- Décision modificative n°3
- 4 Clôture du budget annexe de la foire intercantonale
- 5 Budget Principal de la Commune - Budget Primitif 2016
- 6 Budget Primitif 2016 – Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité
- 7 Vote des taux des taxes locales 2016
- 8 Tarifs municipaux
- 9 Subventions de fonctionnement versées en 2016
- 10 Programme 2016 d'acquisition de biens meubles

Equipement - Environnement

Travaux - Aménagement

- 11 Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)
RAPPORTEUR : Benoît LOIRET
- 12 Programme de l'Habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018 – Avis de la commune de Vertou
RAPPORTEUR : Alexandra de LESQUEN

Famille et solidarité RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

- 13 Accès d'enfants handicapés fréquentant les centres de loisirs municipaux : convention 2016 avec l'association «HANDISUP»
- 14 Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAFLA pour les accueils de loisirs sans hébergement et l'aide spécifique aux rythmes éducatifs

Sports, culture, animations

- 15 Adhésion à l'association la semaine du son
RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI
- 16 Convention de partenariat 2015-2016 entre la commune de Vertou et l'Association Union Sportive de la Sainte Anne
RAPPORTEUR : François LE MABEC
- 17 Subvention « enseignement artistique de la musique et de la danse » 2015-2016 à l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou
RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI
- 18 Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et la ville de Morges
RAPPORTEUR : François LE MABEC
- 19 Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et l'Association « Les Amoureux du Désert »
RAPPORTEUR : François LE MABEC

. Questions Orales

. Informations diverses

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mme FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS – OUVRARD RABERGEAU – Mmes FALC’HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – MM. DUMAS – GOUTY – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Madame de LESQUEN, pouvoir Monsieur LOIRET
- Madame BOMARD, pouvoir Madame HIRN

Absent :

- Monsieur BAHUAUT

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 1

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Gisèle COYAC

EXPOSE

Conformément à l’article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, en procédant à :

- la création de postes pour permettre des avancements de carrière ou des recrutements,
- la suppression de postes, après avis du Comité Technique, notamment pour des postes qui ne sont plus pourvus suite à des changements de grades des agents,
- des modifications de quotité horaire d’un temps de travail.

Après avis du Comité technique du 8 décembre, il est ainsi proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois adopté le 8 octobre 2015, avec :

- La suppression de 29 postes à temps complet et incomplet consécutifs à des recrutements et des avancements de grade :
- Suppression des postes ouverts pour les recrutements d'un instructeur des sols (-1 poste temps complet au grade de technicien principal 2^{ème} classe), d'un régisseur à Cour et Jardin (-2 postes temps complet aux grades de technicien principal 2^{ème} classe et animateur), d'animateurs pour le PEDT (-12 postes à temps complet et incomplet aux grades d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et 2^{ème} classe), de 2 ASEM (-2 postes à temps complet au grade de ASEM principal 2^{ème} classe), d'un agent des espaces verts (-1 poste à temps complet au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe), d'un agent de bibliothèque (-1 poste à temps complet au grade d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe), d'une auxiliaire de puériculture au multi-accueil La Vannerie (-1 poste à temps complet au grade d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe)
- Suppression des postes à temps complet suite à avancement de grade des agents :
1 au grade de technicien principal 2^{ème} classe, 4 au grade d'ASEM principal 2^{ème} classe
- Suppression des postes à temps complet et non complet suite à départ en retraite :
1 au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, et suite à des modifications de durée hebdomadaire : 1 au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe 2 et 2 au grade de d'adjoint technique 2^{ème} classe

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article L. 2121-29 du code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Le conseil municipal

Adopte les modifications du tableau des effectifs, ci-annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	POURVUS	CREES	A CRÉER		A SUPPRIMER		
					nom-bre	quotité	nom-bre	quotité	
Animation	C	Total Opérateur Act. Sportives Prin.	1	1					
	B	Total Animateur	1	2			1	TC	
		Total adjoint animation 1ère cl	8	18			9	2 TC & 7 à 28 H	
Culturelle		Total Adjoint animation 2ème cl	12	15			3	3 à 28 H	
	A	Total Attaché de conservation du patrimoine	1	1					
	B	Total Assistant conservation principal 1ère Clas	2	2					
		Total Assistant conservation principal 2ème Cla	2	2					
	C	Total Adjoint patrimoine ppal 2ème cl	1	1					
Sanitaire et Sociale	C	Total Adjoint patrimoine 1ère cl	1	2			1	TC	
		Total Adjoint patrimoine 2ème cl	4	5					
	A	Total Infirmier en soins généraux de classe nor	1	1					
	B	Total Technicien paramédical de classe supérie	1	1					
		Total Educateur principal de Jeunes enfants	3	3					
		Total Educateur Jeunes enfants	1	2					
		Total Assistant socio-éducatif	1	1					
	C	Total Aux puériculture princ 1ère cl	5	5					
		Total Aux puériculture princ 2ème cl	1	1					
		Total Aux puériculture 1ère cl	6	7			1	TC	
		Total ASEM principal 1ère classe	6	6					
	Sécurité		Total ASEM principal 2ème classe	10	16			6	TC
		Total ASEM 1ère classe	4	5					
		Total Agent social principal 2ème classe	1	1					
		Total Agent social 2ème classe	4	5					
B		Total Chef Serv.Police Municipale	0	1					
C		Total Chef Police Municipale (prov)	1	1					
		Total Brigadier chef principal Police Municipale	4	4					
Contractuel		A	Total Chargé de Communication	1	1				
		C	Total Adjoint patrimoine 2ème classe	1	1				
		C	Total Adjoint technique 2ème classe	0	1			1	TC
TOTAL			295	342	0		29		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mme FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS – OUVRARD RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – MM. DUMAS – GOUTY – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Madame de LESQUEN, pouvoir Monsieur LOIRET
- Madame BOMARD, pouvoir Madame HIRN

Absent :

- Monsieur BAHUAUT

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 2

OBJET : Personnel municipal – Avenant à la convention de participation au risque prévoyance : évolution des conditions applicables

RAPPORTEUR : Gisèle COYAC

EXPOSE

En application du décret du 8 novembre 2011 autorisant les employeurs publics à participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et par délibération du 5 avril 2012, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de ce dispositif selon les modalités de la convention de participation, à compter du 1er janvier 2013.

Ainsi fin 2012, 19 structures ont décidé de se regrouper pour offrir à leurs agents un contrat de prévoyance aux garanties solides et à un tarif avantageux. Ce choix s'est traduit par la signature d'une convention de participation avec Collecteam/Humanis, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Les 19 structures regroupées pour le contrat prévoyance sont les suivantes :

- Nantes Métropole
- Ville de Nantes
- CCAS de la Ville de Nantes
- Crédit Municipal de Nantes

- Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra
- Ecole supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole
- Société publique locale La Voyage à Nantes
- Ville de Bouaye
- Ville de Carquefou
- CCAS de la Ville de Carquefou
- Ville d'Indre
- Ville de la Chapelle-sur-Erdre
- Ville des Sorinières
- Ville de Rezé
- Ville de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
- Ville de Saint-Léger-les-Vignes
- Ville de Saint-Jean-de-Boiseau
- Caisse des Ecoles de Saint-Jean-de-Boiseau
- Ville de Vertou

Collecteam/Humanis, l'organisme assurant la prévoyance des agents de ces structures, a constaté une dégradation des comptes de résultat du contrat de prévoyance depuis la mise en place du dispositif au 1er janvier 2013. Ce déséquilibre s'explique par le vieillissement des effectifs et l'augmentation de l'absentéisme et nécessite de modifier la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2016 sur les points suivants :

En premier lieu, les cotisations prévoyance sont revalorisées de + 0,1 point pour toutes les formules.

Ainsi, les nouveaux taux de cotisation sont fixés comme suit :

GARANTIES	TAUX DE COTISATION EN VIGUEUR JUSQU'AU 31/12/2015	TAUX DE COTISATION APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2016
RÉGIME DE BASE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE / PERTE DE RETRAITE CONSÉCUTIVE À UNE INVALIDITÉ PERMANENTE	1,35 %	1,45 %
FORMULE 1 : RÉGIME DE BASE + DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE / FRAIS D'OBSÈQUES (au choix de l'agent)	1,70 %	1,80 %
FORMULE 2 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT (au choix de l'agent)	1,95 %	2,05 %
FORMULE 3 : FORMULE 1 + RENTE ÉDUCATION (au choix de l'agent)	1,85 %	1,95 %
FORMULE 4 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT + RENTE ÉDUCATION (AU CHOIX DE L'AGENT)	2,10 %	2,20 %

Malgré cette augmentation du taux de cotisation, Collecteam/Humanis reste sur des montants de cotisation inférieurs à ceux proposés par les autres candidats fin 2012 au moment de l'appel d'offre.

Par ailleurs, il est procédé à la modification de la définition de la rente de conjoint due au titre du décès de l'agent.

Jusqu'au 31 décembre 2015, la rente conjoint reste viagère. A partir du 1er janvier 2016, elle devient temporaire et cessera d'être versée à l'âge légal de départ en retraite (actuellement 62 ans) ou en cas de retour à la vie maritale du conjoint de l'agent décédé.

Ces modifications ont été négociées entre Collecteam/Humanis et l'ensemble des membres du groupement signataire de la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance. Elles se traduisent par l'avenant joint à la présente délibération et qui doit être approuvé par l'ensemble des membres du groupement.

Après avis favorable du comité technique du 8 décembre 2015, il est proposé au conseil municipal d'approuver le présent avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

1 – Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

2 – Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 33 VOIX – 1 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA MISE EN OEUVRE
D'UNE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE**

Entre les soussignés

Nantes Métropole - 44 923 NANTES Cedex, représentée par Madame Élisabeth LEFRANC, Vice-Présidente déléguée, en vertu de la délibération du conseil communautaire N° 2014-11 du 16 avril 2014 et de l'arrêté de délégation de signature du président aux vice-présidents n° 2015-687 du 19 octobre 2015.

d'une part ;

Et la société

Groupement Collecteam / Humanis
13 rue Croquechâtaigne – BP 30064
45380 LA CHAPELLE SAINT MESNIN

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant :

Suite au constat d'une dégradation des comptes de résultat du contrat de prévoyance depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} janvier 2013 expliquée par le vieillissement des effectifs et l'augmentation de l'absentéisme, il est nécessaire de modifier la convention de participation pour sur les points suivants :

- Hausse du taux de cotisation de 0,1 point pour toutes les formules
- Modification de la définition de la rente de conjoint

Article 2 – Modification des taux de cotisation

L'article 21 de la convention de participation est modifié comme suit :

Les taux de cotisation proposés par le prestataire sont uniques quelle que soit la base de cotisation choisie et définie à l'article 8, quel que soit la condition d'âge ou de santé et quel que soit le nombre d'adhérents à la convention.

Les taux sont réputés identiques pour tous les souscripteurs de la convention de participation.

Les taux de cotisation sont fixés comme suit :

GARANTIES	TAUX DE COTISATION EN VIGUEUR JUSQU'AU 31/12/2015	TAUX DE COTISATION APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2016
RÉGIME DE BASE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE / PERTE DE RETRAITE CONSÉCUTIVE À UNE INVALIDITÉ PERMANENTE	1,35 %	1,45 %
FORMULE 1 : RÉGIME DE BASE + DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE / FRAIS D'OBSÈQUES	1,70 %	1,80 %
FORMULE 2 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT	1,95 %	2,05 %
FORMULE 3 : FORMULE 1 + RENTE ÉDUCATION	1,85 %	1,95 %
FORMULE 4 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT + RENTE ÉDUCATION	2,10 %	2,20 %

Les taux de cotisation indiqués ci dessus ne peuvent être revus à la hausse pendant la durée de la présente convention (sauf dans les cas définis à l'article 20 du décret du 8 novembre 2011).

Article 3 – Modification de la définition de la rente conjoint

L'article 16.3 de la convention de participation est modifié comme suit :

La rente cesse d'être servie au jour du décès, du mariage, du remariage, du Pacs ou du retour à une vie maritale du bénéficiaire, et au plus tard à l'âge légal de départ en retraite du bénéficiaire.

Article 4 – Date d'entrée en vigueur de l'avenant

Ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016

Article 5 -

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR LE PRESTATAIRE : Groupement COLLECTEAM / HUMANIS

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du prestataire

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : NANTES MÉTROPOLE

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur
*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : **VILLE DE NANTES**

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NANTES

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

**ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX ARTS DE NANTES
MÉTROPOLE**

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

SYNDICAT MIXTE ANGERS NANTES OPÉRA

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE VOYAGE A NANTES

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : **VILLE DE BOUAYE**

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

VILLE DE CARQUEFOU

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

**ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE
CARQUEFOU**

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : VILLE D'INDRE

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

VILLE DE SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT JEAN DE BOISEAU

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

VILLE DE SAINT LÉGER LES VIGNES

Fait en deux originaux

A

Le

Signature du souscripteur

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

VILLE DE REZÉ

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR :

VILLE DES SORINIÈRES

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur

*Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé*

ACCEPTATION DE L'AVENANT PAR : **VILLE DE VERTOUC**

Fait en deux originaux

A
Le

Signature du souscripteur
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mme FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS – OUVRARD RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – MM. DUMAS – GOUTY – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Madame de LESQUEN, pouvoir Monsieur LOIRET
- Madame BOMARD, pouvoir Madame HIRN

Absent :

- Monsieur BAHUAUT

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 3

OBJET : Budget Principal de la Commune - Exercice 2015– Décision Modificative n°3

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

EXPOSE

Par délibération, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif du budget principal de la Commune le 18 décembre 2014, son Budget Supplémentaire le 26 février 2015, et une décision modificative n°1 et n°2 les 18 juin et 8 octobre dernier.

La décision modificative n°3 de l'exercice 2015 votée augmente globalement les crédits de + 46 121 € sur la section de fonctionnement.

La section d'investissement constate une diminution de 145 000 € de l'excédent constaté au stade de la décision modificative n°2 : les crédits en recettes sont augmentés de + 24 000 € et les crédits de dépenses sont augmentés de +169 000 €.

1) En fonctionnement

• Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +26 121 € (ajustement de la dotation de solidarité communautaire).

Un crédit de 20 000 € est inscrit en recettes d'ordre pour constater les travaux en régie.

• Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +25 000 €, dont :

- Charges à caractère général +5 000 € pour l'accompagnement par l'ADAPEI¹ d'un apprenti en situation de handicap dans le cadre du dispositif DIAPSAH²
- Charges de personnel +20 000 € lié à la mise en place du PEDT

La section de fonctionnement est équilibrée par une augmentation des crédits en dépenses imprévues de 1 121 €, et une augmentation du virement à la section d'investissement de 20 000 €.

2) En investissement

• Recettes :

Un crédit de 4 000 € est inscrit en subvention d'équipement pour le projet de solidarité internationale entre la Commune, la Ville de Morges et l'association Les Amoureux du Désert (construction de classes de collège au Mali).

• Dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de +57 500 €, dont :

- Acquisitions foncières +49 400 € pour l'achèvement des acquisitions foncières secteur de la Bretonnière,
- Travaux +8 100 € pour l'ajustement des crédits des marchés de travaux (démolition Fontenelle et Foresterie, Halle Polyvalente).

Les dépenses d'ordre d'investissement augmentent de +109 370 €, dont :

- Travaux en régie 20 000 €,
- Subvention en nature : 89 370 € (constatation comptable de la cession à la société foncière d'Habitat et Humanisme, pour la construction de 6 logements sociaux 15 avenue des Treilles).

¹ ADAPEI Association départementale des amis et parents de personnes handicapés mentales

² DIAPSAH Dispositif d'Appui Professionnel et Social des Apprentis Handicapés

En tenant compte d'une inscription de crédit en dépenses imprévues de 2 130 €, d'une augmentation du virement de la section de fonctionnement de 20 000 €, la décision modificative n°3 constate un déficit de la section d'investissement de 145 000 €, qui porte l'excédent cumulé de la section d'investissement à 6 360 000 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1^{er} août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015,

Vu la décision modificative n°1 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2015,

Vu la décision modificative n°2 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2015,

Considérant la nécessité d'ajuster les inscriptions budgétaires ouvertes au titre de l'exercice 2015 pour le budget principal de la Commune,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été examinées par chapitre

Le conseil municipal

Approuve la décision modificative n°3 du budget principal de la Commune ci-annexée.

ADOPTE PAR 28 VOIX – 6 ABSTENTIONS.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de
VERTOU (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440215800015

POSTE COMPTABLE : VERTOU

M. 14

Décision modificative 3 (3)

voté par nature

BUDGET : Commune de VERTOU (4)

ANNEE 2015

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 121,00	46 121,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		46 121,00	46 121,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	169 000,00	24 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		169 000,00	24 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	215 121,00	70 121,00
----------------------------	-------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 952 949,52	0,00	5 000,00	5 000,00	4 957 949,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 361 800,00	0,00	20 000,00	20 000,00	12 381 800,00
014	Atténuations de produits	54 905,00	0,00	0,00	0,00	54 905,00
65	Autres charges de gestion courante	2 008 501,00	0,00	0,00	0,00	2 008 501,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		19 378 155,52	0,00	25 000,00	25 000,00	19 403 155,52
66	Charges financières	247 050,00	0,00	0,00	0,00	247 050,00
67	Charges exceptionnelles	80 970,00	0,00	0,00	0,00	80 970,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	26 119,44	0,00	1 121,00	1 121,00	27 240,44
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 732 294,96	0,00	26 121,00	26 121,00	19 758 415,96
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 447 719,00	0,00	20 000,00	20 000,00	9 467 719,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	723 486,00	0,00	0,00	0,00	723 486,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 171 205,00	0,00	20 000,00	20 000,00	10 191 205,00
TOTAL		29 903 499,96	0,00	46 121,00	46 121,00	29 949 620,96

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 949 620,96
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 564 800,00	0,00	0,00	0,00	1 564 800,00
73	Impôts et taxes	16 993 559,00	0,00	26 121,00	26 121,00	17 019 680,00
74	Dotations et participations	4 055 112,00	0,00	0,00	0,00	4 055 112,00
75	Autres produits de gestion courante	372 640,00	0,00	0,00	0,00	372 640,00
Total des recettes de gestion courante		23 166 111,00	0,00	26 121,00	26 121,00	23 192 232,00
76	Produits financiers	43 575,00	0,00	0,00	0,00	43 575,00
77	Produits exceptionnels	12 410,00	0,00	0,00	0,00	12 410,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 222 096,00	0,00	26 121,00	26 121,00	23 248 217,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	80 630,00	0,00	20 000,00	20 000,00	100 630,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 630,00	0,00	20 000,00	20 000,00	100 630,00
TOTAL		23 302 726,00	0,00	46 121,00	46 121,00	23 348 847,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 600 773,96
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 949 620,96
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 090 575,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	177 020,44	0,00	-38 000,00	-38 000,00	139 020,44
204	Subventions d'équipement versées	67 337,67	0,00	0,00	0,00	67 337,67
21	Immobilisations corporelles	1 544 149,18	0,00	87 400,00	87 400,00	1 631 549,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 725 232,37	0,00	8 100,00	8 100,00	4 733 332,37
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 513 739,66	0,00	57 500,00	57 500,00	6 571 239,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 314 973,00	0,00	0,00	0,00	3 314 973,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	7 710,99		2 130,00	2 130,00	9 840,99
	Total des dépenses financières	3 322 683,99	0,00	2 130,00	2 130,00	3 324 813,99
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 836 423,65	0,00	59 630,00	59 630,00	9 896 053,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	80 630,00		20 000,00	20 000,00	100 630,00
041	Opérations patrimoniales (4)	286 530,00		89 370,00	89 370,00	375 900,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	367 160,00		109 370,00	109 370,00	476 530,00
	TOTAL	10 203 583,65	0,00	169 000,00	169 000,00	10 372 583,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 372 583,65
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	478 044,00	0,00	4 000,00	4 000,00	482 044,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 444 710,00	0,00	0,00	0,00	2 444 710,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 922 754,00	0,00	4 000,00	4 000,00	2 926 754,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	800 800,00	0,00	0,00	0,00	800 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	161 865,00	0,00	0,00	0,00	161 865,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 463 165,00	0,00	0,00	0,00	2 463 165,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 385 919,00	0,00	4 000,00	4 000,00	5 389 919,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	9 447 719,00		20 000,00	20 000,00	9 467 719,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	723 486,00		0,00	0,00	723 486,00
041	Opérations patrimoniales (4)	197 160,00		0,00	0,00	197 160,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 368 365,00		20 000,00	20 000,00	10 388 365,00
TOTAL		15 754 284,00	0,00	24 000,00	24 000,00	15 778 284,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	947 299,65
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 725 583,65
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	10 090 575,00
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00		20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 121,00		1 121,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		20 000,00	20 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		26 121,00	20 000,00	46 121,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 121,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-38 000,00	0,00	-38 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	89 370,00	89 370,00
21	Immobilisations corporelles (6)	87 400,00	0,00	87 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	8 100,00	20 000,00	28 100,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 130,00		2 130,00
Dépenses d'investissement – Total		59 630,00	109 370,00	169 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	169 000,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	26 121,00		26 121,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		26 121,00	20 000,00	46 121,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 121,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00	4 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		20 000,00	20 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		4 000,00	20 000,00	24 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 000,00
---	------------------

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
20422	Subventions diverses	Subvention d'équipement - Projet au Mali	Les Amoureux du Désert	Association	8 000,00
20422	Subventions diverses	Subventions d'équipement	Crédits non affectés à ce jour	Association	2 000,00
FONCTIONNEMENT					
6574	Subventions jeunesse	Subvention Un défi un projet	Crédits non affectés à ce jour	Association	500,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	654,08
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	364,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	6 166,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire 2015-2016	BOUDCHOU Maternelle Treilles	Association	1 269,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire 2015-2016	Coop. Maternelle Enclos	Association	669,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire 2015-2016	OCCE Coop. Maternelle Henri Lesage	Association	1 124,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire 2015-2016	Coop. Primaire Treilles	Association	4 033,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire 2015-2016	Ecole Primaire Enclos	Association	1 727,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire 2015-2016	Coop. Primaire Henri Lesage	Association	2 740,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire 2015-2016	Coop. Scolaire Primaire Reigniers	Association	1 558,00
6748	Subventions diverses	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Etablissement de droit public	5 002,33

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
1000932 Construction d'un dojo	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 347 859,93	52 140,07	0,00	0,00
100102 Construction de terrains de football	4 872 000,00	0,00	4 872 000,00	13 597,87	1 536 402,13	2 500 000,00	822 000,00
10004 Extension du Restaurant Henri Lesage	810 000,00	0,00	810 000,00	741 849,46	68 150,54	0,00	0,00
1000942 Réhabilitation de la Halle Polyvalente	610 000,00	4 000,00	614 000,00	415 663,15	198 336,85	0,00	0,00
100087 Rénovation de l'Eglise Saint Martin	818 000,00	0,00	818 000,00	263 824,66	554 175,34	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – MM. DUMAS – GOUTY – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absent :

- Monsieur BAHUAUT

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 4

OBJET : Clôture du budget annexe de la foire intercantonale

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

EXPOSE

Le Conseil municipal a été informé au mois de novembre de la non reconduction de la foire intercantonale en 2016 en faveur d'une alternative plus adaptée aux objectifs d'animation et de dynamisme artisanal, commercial et agricole de la ville qui reste à construire avec les partenaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de décider la clôture du budget annexe de la foire intercantonale au 31 décembre 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Décide la clôture du budget annexe de la foire intercantonale au 31 décembre 2015

Décide que les résultats constatés au compte administratif 2015 feront l'objet d'une reprise au budget principal de la Commune, en section de fonctionnement au chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté".

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 5

OBJET : Budget principal de la Commune – Budget Primitif 2016

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

EXPOSE

Le budget primitif 2016 s'inscrit dans le cadre de la planification financière 2016-2018 présentée lors des orientations budgétaires débattues en séance du 19 novembre 2015.

Les documents budgétaires ont été adressés à chaque conseiller municipal préalablement à la présente séance.

Le projet de budget principal 2016 a été soumis à la commission Budget et Ressources Humaines réunie le 8 décembre 2015.

Ce projet s'équilibre à la somme de 32 051 961 € :

- **Fonctionnement :** 23 449 435 €
- **Investissement :** 8 602 526 €

Les points principaux sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est établie à 23,45 millions d'euros. Les dépenses réelles de fonctionnement ont été calculées en fonction de l'évolution prévisionnelle des recettes, et des projets d'actions.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel (chapitre 012), progressent de 3,5% de BP à BP pour s'établir à 12 782 000 euros

Les charges à caractère général (chapitre 011) évoluent de 1,5% de BP à BP pour s'établir à 4 807 500 euros.

Ces deux postes couvrent 75% des dépenses de fonctionnement.

Le poste des autres charges courantes (chapitre 65), qui intègre les subventions de fonctionnement courantes aux associations, CCAS, groupements et communes, est en baisse de 2,3%. Cette variation s'explique par deux changements liés à nos partenaires :

- la demande de Sibem'hall de ne plus gérer les studios de musique, entraînant donc la suppression de la subvention correspondante
- la mise en place de la tarification solidaire sur les transports par Nantes Métropole et le transfert des financements en découlant du Centre Communal d'actions sociales vers Nantes Métropole, soit une baisse de la subvention d'équilibre par la Ville au CCAS.

Les intérêts de la dette (chapitre 66) baissent de 20% de BP à BP, conséquence du désendettement de la Commune et des taux très favorables sur le stock de dette : 2,31% au 1^{er} janvier 2016.

Les dépenses nouvelles concernent les domaines suivants :

- Enfance/jeunesse avec l'abaissement significatif des taux d'encadrement
- La prise en compte des situations de handicap des enfants qui fréquentent les centres de loisirs,
- L'entretien de surfaces d'espaces verts supplémentaires
- La gestion des studios de musique de Cour et Jardin

Les recettes réelles de fonctionnement

Les postes les plus importants de nos recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

Les produits des services à hauteur de 7% pour 1 573 405 euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 10%, soit une baisse de 16% (-442 000 euros) au titre de l'effort national.

Cette DGF est composée de la dotation forfaitaire (article 7411) pour 2 200 000 euros et de la dotation nationale de péréquation (article 74127) pour 208 000 euros.

Les dotations de Nantes Métropole (NM), soit 10% de nos recettes

Le montant de 2 375 192 euros comprend l'attribution de compensation (article 7321) pour 1 346 821 euros et la dotation de solidarité communautaire (article 7322) pour 1 020 371 euros.

Les produits fiscaux, représentent 58% de nos recettes

Le produit fiscal nécessaire pour l'équilibre du Budget est de 13 623 836 euros.

Pour obtenir ce produit il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière au même niveau qu'en 2015. Soit les taux suivants :

Taxe d'Habitation **19,67 %**

Foncier Bâti **21,34 %**

Foncier Non Bâti **68,22 %**

L'approbation de cette proposition conduirait à inscrire la somme mentionnée, ci-dessus, au chapitre 73 - article 73111.

La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 3 516 685 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est établie à 8,6 millions d'euros

En dépenses

Le programme d'équipement s'établit à 5 611 440 €.

Les principales réalisations prévues en 2016 sont les suivantes :

1) Au titre des opérations spécifiques : 4 250 800 euros (76%)

Construction Terrain de football Raymond Durant	2 500 000 €
Aménagement salles Henri Lesage	25 000 €
Réaménagement CMS Vertou centre	471 000 €
Réaménagement CCAS	193 800 €
Réhabilitation Groupe scolaire des Reigniers	550 000 €
Extension Presse au vin 3-6 ans	40 000 €
Etude Hôtel de Ville – Aménagement des accueils	20 000 €
Etudes diverses - Urbanisme	100 000 €
Acquisitions foncières-renouvellement urbain	300 000 €
Equipement - Schéma Directeur Informatique	51 000 €

2) Au titre des travaux du patrimoine bâti et non bâti : 1 030 780 euros (18%)

Fonction 0 Service généraux (6%)

Cimetière de Vertou Centre	82 000 €
Cimetière paysager	7 180 €
Entretien des Propriétés Communales-Logements	60 000 €
Entretien Propriétés Communales-Bât. Adm.&Techniques	70 000 €
Entretien Propriétés Communales-Bâtiments Mis à disposition	10 500 €
Espace Beautour	32 500 €
Kiosque du Loiry	6 100 €

Loiry-salle de l'Hirondelle	1 000 €
Salle des Reigniers	8 000 €
Vertou Centre - Salle Sèvre et Maine	32 000 €

Fonction 2 enseignement (2%)

Groupe Scolaire - Enclos Elémentaire	39 000 €
Groupe Scolaire - H.Lesage Elémentaire	16 000 €
Groupe Scolaire - H.Lesage Maternelle	43 500 €
Groupe Scolaire - Les Treilles Maternelle	8 000 €
Groupe Scolaire - Régniers Elémentaire	1 000 €
Restaurant Scolaire - Enclos	6 500 €
Restaurant Scolaire - Les Treilles	17 000 €

Fonction 3 Culture (1%)

Bibliothèque Libre Cour	4 500 €
Eglise	25 000 €
Cour et Jardin	9 500 €

Fonction 4 sport et jeunesse (5%)

Aire de jeux - Les Ajoncs	3 000 €
Echalonnieres-Salle	46 000 €
Echalonnieres-Stade	29 000 €
Espace jeunes	11 000 €
Piscine Municipale	30 000 €
Presse au Vin	19 500 €
Reigniers - Terrain de pétanque	61 000 €
S&M-Gymnase JPMorel	23 000 €
S&M-Halle Polyvalente	3 000 €
Stade de Vertou Centre	30 000 €
Vertou Centre - Salle de Tennis de table	10 000 €

Fonction 6 Famille (1%)

Multi-accueil - La Fontenelle	9 000 €
Multi-accueil - La Garenne	24 000 €
Relais Assistantes Maternelles	3 000 €

Fonction 8 Aménagement et services urbains (4%)

Programme Espaces verts	225 000 €
-------------------------	-----------

Fonction 9 Action économique (1%)

Marché de Vertou (dont bar du marché)	25 000 €
---------------------------------------	----------

3) Au titre des renouvellements de matériels et mobiliers pour les équipements et le fonctionnement des services 299 860 euros (5%)

4) Au titre des subventions d'équipement 30 000 euros (1%)

Le remboursement du capital de la dette 720 956 euros (au chapitre 16 : 515 911 €, au chapitre d'ordre 041 : 205 045 €)

Les inscriptions pour les opérations de tirage et remboursement sont équilibrées en dépenses et recettes pour 2 219 500 euros (article 16649 en dépenses réelles, articles 16449 en recettes réelles et 16441 en recettes d'ordre).

En recettes

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est repris pour 3 588 935 euros.

Le FCTVA est inscrit pour 336 000 euros.

Les remboursements de NM pour la dette transférée s'établissent à 150 015 euros.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2016 du budget principal de la Commune, conformément au projet présenté.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Adopte le budget primitif 2016 du budget principal de la Commune, par chapitre budgétaire, dont le document budgétaire figure en annexe de la présente délibération.

ADOPTE PAR 28 VOIX – 5 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de
VERTOU (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440215800015

POSTE COMPTABLE : VERTOU

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Commune de VERTOU (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	54
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	89
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	90
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	94
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	95
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	96
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	98
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	99
A4 - Etat des provisions	100
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	101
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	102
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	104
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	106
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	107
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	110
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	111
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	115
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	116
C3.2 - Liste des établissements publics créés	117
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	118
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	119

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	120
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 44215	Ville de VERTOU Commune de VERTOU	BP 2016
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	22950
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	140
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Nantes Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
22744438	25745180	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	864.14	1240.00
2	Produit des impositions directes/population	593.63	585.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1019.56	1478.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	239.85	334.00
5	Encours de dette/population	388.50	1063.00
6	DGF/population	104.92	286.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.50	57.50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97.30	90.90
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23.50	22.60
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	38.10	71.90

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 449 435,00	23 449 435,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		23 449 435,00	23 449 435,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 602 526,00	8 602 526,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 602 526,00	8 602 526,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	32 051 961,00	32 051 961,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 736 490,00	0,00	4 807 300,00	4 807 300,00	4 807 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 350 000,00	0,00	12 782 000,00	12 782 000,00	12 782 000,00
014	Atténuations de produits	54 905,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 008 001,00	0,00	1 960 850,00	1 960 850,00	1 960 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		19 149 396,00	0,00	19 610 150,00	19 610 150,00	19 610 150,00
66	Charges financières	247 050,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
67	Charges exceptionnelles	72 605,00	0,00	74 970,00	74 970,00	74 970,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	33 439,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 502 490,00	0,00	19 882 120,00	19 882 120,00	19 882 120,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 023 719,00		2 839 743,00	2 839 743,00	2 839 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	657 549,00		727 572,00	727 572,00	727 572,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 681 268,00		3 567 315,00	3 567 315,00	3 567 315,00
TOTAL		23 183 758,00	0,00	23 449 435,00	23 449 435,00	23 449 435,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 449 435,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 560 400,00	0,00	1 573 405,00	1 573 405,00	1 573 405,00
73	Impôts et taxes	17 026 825,00	0,00	17 546 678,00	17 546 678,00	17 546 678,00
74	Dotations et participations	3 938 188,00	0,00	3 656 197,00	3 656 197,00	3 656 197,00
75	Autres produits de gestion courante	372 640,00	0,00	407 510,00	407 510,00	407 510,00
Total des recettes de gestion courante		23 078 053,00	0,00	23 363 790,00	23 363 790,00	23 363 790,00
76	Produits financiers	43 575,00	0,00	31 515,00	31 515,00	31 515,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 123 128,00	0,00	23 398 805,00	23 398 805,00	23 398 805,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 630,00		50 630,00	50 630,00	50 630,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 630,00		50 630,00	50 630,00	50 630,00
TOTAL		23 183 758,00	0,00	23 449 435,00	23 449 435,00	23 449 435,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 449 435,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 516 685,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	131 040,00	0,00	161 315,00	161 315,00	161 315,00
204	Subventions d'équipement versées	10 720,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	600 640,00	0,00	653 748,00	653 748,00	653 748,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 918 340,00	0,00	4 766 377,00	4 766 377,00	4 766 377,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 660 740,00	0,00	5 611 440,00	5 611 440,00	5 611 440,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 313 473,00	0,00	2 735 411,00	2 735 411,00	2 735 411,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 313 473,00	0,00	2 735 411,00	2 735 411,00	2 735 411,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 974 213,00	0,00	8 346 851,00	8 346 851,00	8 346 851,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 630,00		50 630,00	50 630,00	50 630,00
041	Opérations patrimoniales (4)	197 160,00		205 045,00	205 045,00	205 045,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	257 790,00		255 675,00	255 675,00	255 675,00
	TOTAL	7 232 003,00	0,00	8 602 526,00	8 602 526,00	8 602 526,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 602 526,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 444 710,00	0,00	4 340 151,00	4 340 151,00	4 340 151,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 444 710,00	0,00	4 344 151,00	4 344 151,00	4 344 151,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	747 000,00	0,00	336 000,00	336 000,00	336 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	161 865,00	0,00	150 015,00	150 015,00	150 015,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	908 865,00	0,00	486 015,00	486 015,00	486 015,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 353 575,00	0,00	4 830 166,00	4 830 166,00	4 830 166,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 023 719,00		2 839 743,00	2 839 743,00	2 839 743,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	657 549,00		727 572,00	727 572,00	727 572,00
041	Opérations patrimoniales (4)	197 160,00		205 045,00	205 045,00	205 045,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 878 428,00		3 772 360,00	3 772 360,00	3 772 360,00
TOTAL		7 232 003,00	0,00	8 602 526,00	8 602 526,00	8 602 526,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 602 526,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

3 516 685,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 807 300,00		4 807 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 782 000,00		12 782 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00		60 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 960 850,00		1 960 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	197 000,00	0,00	197 000,00
67	Charges exceptionnelles	74 970,00	0,00	74 970,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	727 572,00	727 572,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 839 743,00	2 839 743,00
Dépenses de fonctionnement – Total		19 882 120,00	3 567 315,00	23 449 435,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 449 435,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	630,00	630,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 735 411,00	205 045,00	2 940 456,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	161 315,00	0,00	161 315,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	653 748,00	0,00	653 748,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 766 377,00	50 000,00	4 816 377,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 346 851,00	255 675,00	8 602 526,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 602 526,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	180 000,00		180 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 573 405,00		1 573 405,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	17 546 678,00		17 546 678,00
74	Dotations et participations	3 656 197,00		3 656 197,00
75	Autres produits de gestion courante	407 510,00	0,00	407 510,00
76	Produits financiers	31 515,00	0,00	31 515,00
77	Produits exceptionnels	3 500,00	630,00	4 130,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		23 398 805,00	50 630,00	23 449 435,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 449 435,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	336 000,00	0,00	336 000,00
13	Subventions d'investissement	4 000,00	0,00	4 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	4 340 151,00	205 045,00	4 545 196,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 015,00	0,00	150 015,00
28	Amortissement des immobilisations		727 572,00	727 572,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		2 839 743,00	2 839 743,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		4 830 166,00	3 772 360,00	8 602 526,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 602 526,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 736 490,00	4 807 300,00	4 807 300,00
60611	Eau et assainissement	100 850,00	115 000,00	115 000,00
60612	Energie - Electricité	396 700,00	420 000,00	420 000,00
60621	Combustibles	360 690,00	321 000,00	321 000,00
60622	Carburants	59 300,00	60 100,00	60 100,00
60623	Alimentation	309 700,00	312 200,00	312 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 985,00	7 075,00	7 075,00
60631	Fournitures d'entretien	73 650,00	71 150,00	71 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	37 350,00	38 320,00	38 320,00
60636	Vêtements de travail	19 880,00	20 090,00	20 090,00
6064	Fournitures administratives	48 000,00	54 050,00	54 050,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 300,00	59 200,00	59 200,00
6067	Fournitures scolaires	66 400,00	68 350,00	68 350,00
6068	Autres matières et fournitures	241 895,00	241 260,00	241 260,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6132	Locations immobilières	36 000,00	36 500,00	36 500,00
6135	Locations mobilières	151 040,00	166 805,00	166 805,00
61521	Entretien terrains	510 500,00	520 000,00	520 000,00
61522	Entretien bâtiments	181 485,00	123 200,00	123 200,00
61523	Entretien voies et réseaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	35 500,00	35 000,00	35 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	41 330,00	31 030,00	31 030,00
6156	Maintenance	393 205,00	441 564,00	441 564,00
616	Primes d'assurances	60 200,00	60 200,00	60 200,00
6182	Documentation générale et technique	25 650,00	21 995,00	21 995,00
6184	Versements à des organismes de formation	74 340,00	57 350,00	57 350,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 350,00	5 350,00	5 350,00
6226	Honoraires	203 595,00	210 625,00	210 625,00
6228	Divers	315 080,00	319 580,00	319 580,00
6231	Annonces et insertions	35 400,00	44 280,00	44 280,00
6232	Fêtes et cérémonies	109 650,00	106 400,00	106 400,00
6236	Catalogues et imprimés	68 550,00	90 500,00	90 500,00
6237	Publications	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6238	Divers	12 000,00	14 500,00	14 500,00
6241	Transports de biens	1 300,00	1 350,00	1 350,00
6247	Transports collectifs	42 600,00	39 500,00	39 500,00
6251	Voyages et déplacements	9 500,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	36 980,00	38 060,00	38 060,00
6261	Frais d'affranchissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6262	Frais de télécommunications	156 170,00	169 475,00	169 475,00
627	Services bancaires et assimilés	3 600,00	3 610,00	3 610,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 840,00	14 820,00	14 820,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	26 350,00	29 600,00	29 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	189 345,00	164 171,00	164 171,00
6284	Redevances pour services rendus	22 500,00	22 300,00	22 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	38 500,00	38 500,00	38 500,00
63512	Taxes foncières	40 000,00	40 000,00	40 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	800,00	800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 430,00	10 440,00	10 440,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 350 000,00	12 782 000,00	12 782 000,00
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6331	Versement de transport	133 503,00	136 106,00	136 106,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	33 373,00	34 024,00	34 024,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	133 503,00	138 985,00	138 985,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 897 110,00	6 082 768,00	6 082 768,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	221 440,00	218 460,00	218 460,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 355 023,00	1 335 646,00	1 335 646,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	954 841,00	874 543,00	874 543,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	94 833,00	94 833,00
64162	Emplois d'avenir	41 000,00	38 611,00	38 611,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 640,00	27 694,00	27 694,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 190 571,00	1 250 898,00	1 250 898,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 856 783,00	1 926 926,00	1 926 926,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	61 111,00	44 200,00	44 200,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	305 600,00	310 000,00	310 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	617,00	26 870,00	26 870,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	23 627,00	23 627,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	83 000,00	89 686,00	89 686,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	23 885,00	32 848,00	32 848,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	45 275,00	45 275,00
014	Atténuations de produits	54 905,00	60 000,00	60 000,00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	54 905,00	60 000,00	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 008 001,00	1 960 850,00	1 960 850,00
6531	Indemnités	220 000,00	220 000,00	220 000,00
6532	Frais de mission	3 600,00	3 600,00	3 600,00
6533	Cotisations de retraite	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	80 050,00	80 590,00	80 590,00
6558	Autres contributions obligatoires	495 725,00	550 250,00	550 250,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	16 000,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	278 000,00	222 000,00	222 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	881 126,00	840 910,00	840 910,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		19 149 396,00	19 610 150,00	19 610 150,00
66	Charges financières (b)	247 050,00	197 000,00	197 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	252 000,00	202 410,00	202 410,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 450,00	-5 410,00	-5 410,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	72 605,00	74 970,00	74 970,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	4 000,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	56 105,00	62 470,00	62 470,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	10 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	33 439,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		19 502 490,00	19 882 120,00	19 882 120,00
023	Virement à la section d'investissement	3 023 719,00	2 839 743,00	2 839 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	657 549,00	727 572,00	727 572,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	657 549,00	727 572,00	727 572,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 681 268,00	3 567 315,00	3 567 315,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 681 268,00	3 567 315,00	3 567 315,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		23 183 758,00	23 449 435,00	23 449 435,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				23 449 435,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	85 638,57
Montant des ICNE de l'exercice N-1	91 048,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 410,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	180 000,00	180 000,00	180 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	180 000,00	180 000,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 560 400,00	1 573 405,00	1 573 405,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	35 000,00	35 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 500,00	7 000,00	7 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	10 700,00	10 845,00	10 845,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 200,00	1 600,00	1 600,00
7062	Redevances services à caractère culturel	39 000,00	37 000,00	37 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	146 600,00	135 850,00	135 850,00
7066	Redevances services à caractère social	377 500,00	379 500,00	379 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	627 000,00	614 000,00	614 000,00
70688	Autres prestations de services	58 500,00	58 500,00	58 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	1 500,00	1 500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	157 000,00	160 000,00	160 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	35 000,00	36 000,00	36 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	47 900,00	72 610,00	72 610,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 500,00	24 000,00	24 000,00
73	Impôts et taxes	17 026 825,00	17 546 678,00	17 546 678,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	13 282 293,00	13 623 836,00	13 623 836,00
7321	Attribution de compensation	1 339 663,00	1 346 822,00	1 346 822,00
7322	Dotations de solidarité communautaire	1 002 250,00	1 028 371,00	1 028 371,00
7323	F.N.G.I.R.	369,00	369,00	369,00
7333	Taxes funéraires	0,00	6 000,00	6 000,00
7336	Droits de place	65 000,00	66 000,00	66 000,00
7337	Droits de stationnement	1 250,00	1 280,00	1 280,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	81 000,00	84 000,00	84 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	500 000,00	500 000,00	500 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	90 000,00	90 000,00	90 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	665 000,00	800 000,00	800 000,00
74	Dotations et participations	3 938 188,00	3 656 197,00	3 656 197,00
7411	Dotations forfaitaire	2 602 327,00	2 200 000,00	2 200 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	182 959,00	208 000,00	208 000,00
74712	Emplois d'avenir	25 920,00	26 000,00	26 000,00
74718	Autres participations Etat	82 650,00	71 500,00	71 500,00
7473	Participat° Départements	106 300,00	110 700,00	110 700,00
74748	Participat° Autres communes	29 100,00	28 000,00	28 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	20 150,00	20 150,00	20 150,00
74758	Participat° Autres groupements	1 925,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	507 400,00	574 465,00	574 465,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	56 427,00	54 392,00	54 392,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	71 998,00	59 746,00	59 746,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	236 372,00	288 384,00	288 384,00
7484	Dotations de recensement	4 600,00	4 800,00	4 800,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	10 060,00	10 060,00	10 060,00
75	Autres produits de gestion courante	372 640,00	407 510,00	407 510,00
752	Revenus des immeubles	372 640,00	407 510,00	407 510,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		23 078 053,00	23 363 790,00	23 363 790,00
76	Produits financiers (b)	43 575,00	31 515,00	31 515,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7688	Autres	42 575,00	30 515,00	30 515,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	3 500,00	3 500,00
7713	Libéralités reçues	1 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		23 123 128,00	23 398 805,00	23 398 805,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	60 630,00	50 630,00	50 630,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
722	Immobilisations corporelles	60 000,00	50 000,00	50 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	630,00	630,00	630,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 630,00	50 630,00	50 630,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		23 183 758,00	23 449 435,00	23 449 435,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 449 435,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	131 040,00	161 315,00	161 315,00
2031	Frais d'études	67 000,00	127 000,00	127 000,00
2051	Concessions, droits similaires	64 040,00	34 315,00	34 315,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	10 720,00	30 000,00	30 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	720,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	600 640,00	653 748,00	653 748,00
2111	Terrains nus	300 000,00	300 000,00	300 000,00
2182	Matériel de transport	35 000,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	74 400,00	99 410,00	99 410,00
2184	Mobilier	25 330,00	67 650,00	67 650,00
2188	Autres immobilisations corporelles	165 910,00	156 688,00	156 688,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 918 340,00	4 766 377,00	4 766 377,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	130 000,00	225 000,00	225 000,00
2313	Constructions	2 788 340,00	4 541 377,00	4 541 377,00
Total des dépenses d'équipement		3 660 740,00	5 611 440,00	5 611 440,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 313 473,00	2 735 411,00	2 735 411,00
1641	Emprunts en euros	420 213,00	427 734,00	427 734,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	225 215,00	66 667,00	66 667,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 641 870,00	2 219 500,00	2 219 500,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	13 135,00	13 134,00	13 134,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	13 040,00	8 376,00	8 376,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 313 473,00	2 735 411,00	2 735 411,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 974 213,00	8 346 851,00	8 346 851,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	60 630,00	50 630,00	50 630,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	630,00	630,00	630,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	630,00	630,00	630,00
	Charges transférées (9)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
2313	Constructions	60 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	197 160,00	205 045,00	205 045,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	197 160,00	205 045,00	205 045,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		257 790,00	255 675,00	255 675,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 232 003,00	8 602 526,00	8 602 526,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 602 526,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	4 000,00	4 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	4 000,00	4 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 444 710,00	4 340 151,00	4 340 151,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 325 696,00	2 325 696,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 444 710,00	2 014 455,00	2 014 455,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 444 710,00	4 344 151,00	4 344 151,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	747 000,00	336 000,00	336 000,00
10222	FCTVA	747 000,00	336 000,00	336 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	161 865,00	150 015,00	150 015,00
276351	Créance GFP de rattachement	161 865,00	150 015,00	150 015,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		908 865,00	486 015,00	486 015,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 353 575,00	4 830 166,00	4 830 166,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 023 719,00	2 839 743,00	2 839 743,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	657 549,00	727 572,00	727 572,00
28031	Frais d'études	43 214,00	42 416,00	42 416,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	4 922,00	4 922,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 000,00	1 041,00	1 041,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 756,00	3 900,00	3 900,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	25 287,00	22 307,00	22 307,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	6 472,00	6 470,00	6 470,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	519,00	706,00	706,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	190,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	95 007,00	128 477,00	128 477,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 235,00	7 085,00	7 085,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 422,00	1 420,00	1 420,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	10 019,00	10 018,00	10 018,00
28182	Matériel de transport	95 916,00	93 799,00	93 799,00
28183	Matériel de bureau et informatique	93 396,00	115 237,00	115 237,00
28184	Mobilier	71 925,00	71 818,00	71 818,00
28188	Autres immo. corporelles	204 191,00	217 956,00	217 956,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 681 268,00	3 567 315,00	3 567 315,00
041	Opérations patrimoniales (9)	197 160,00	205 045,00	205 045,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	197 160,00	205 045,00	205 045,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 878 428,00	3 772 360,00	3 772 360,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 232 003,00	8 602 526,00	8 602 526,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			8 602 526,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ⁹ publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	2 735 411	529 205	0	730 400	68 490	2 877 845	674 800	41 700	0	664 000	25 000	8 346 851
- Equipements municipaux (2)		519 205	0	730 400	48 490	2 877 845	674 800	41 700	0	664 000	25 000	5 581 440
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		10 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	30 000
- Opérations financières	2 735 411											2 735 411
Dépenses d'ordre	255 045											255 675
Total dépenses de l'exercice	2 990 456	529 205	0	730 400	68 490	2 877 845	674 800	41 700	0	664 630	25 000	8 602 526
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	2 990 456	529 205	0	730 400	68 490	2 877 845	674 800	41 700	0	664 630	25 000	8 602 526
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	8 598 526	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 602 526
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	8 598 526	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 602 526

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	3 831 815	6 974 419	330 805	4 236 748	1 848 670	2 936 791	600 681	897 116	0	1 650 580	141 810	23 449 435
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	3 831 815	6 974 419	330 805	4 236 748	1 848 670	2 936 791	600 681	897 116	0	1 650 580	141 810	23 449 435
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	20 366 715	645 850	2 000	764 265	130 945	600 860	205 100	628 500	0	34 780	70 420	23 449 435
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	20 366 715	645 850	2 000	764 265	130 945	600 860	205 100	628 500	0	34 780	70 420	23 449 435

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D’ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		2 990 456	529 205	0	730 400	68 490	2 877 845	674 800	41 700	0	664 630	25 000	8 602 526
Dépenses réelles		2 735 411	529 205	0	730 400	68 490	2 877 845	674 800	41 700	0	664 000	25 000	8 346 851
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 735 411	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 735 411
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	61 315	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	161 315
204	Subventions d'équipement versées	0	10 000	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	30 000
21	Immobilisations corporelles	0	135 610	0	59 400	9 490	94 548	10 000	5 700	0	339 000	0	653 748
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	322 280	0	671 000	39 000	2 783 297	664 800	36 000	0	225 000	25 000	4 766 377
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>255 045</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>630</i>	<i>0</i>	<i>255 675</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>630</i>	<i>0</i>	<i>50 630</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>205 045</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>205 045</i>

RECETTES

Total recettes investissement		8 598 526	4 000	0	8 602 526								
Recettes réelles		4 826 166	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 830 166
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	336 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	336 000
13	Subventions d'investissement	0	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
16	Emprunts et dettes assimilées	4 340 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 340 151
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	150 015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 015
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>3 772 360</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 772 360</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>2 839 743</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 839 743</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>727 572</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>727 572</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>205 045</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>205 045</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		3 831 815	6 974 419	330 805	4 236 748	1 848 670	2 936 791	600 681	897 116	0	1 650 580	141 810	23 449 435
Dépenses réelles		264 500	6 974 419	330 805	4 236 748	1 848 670	2 936 791	600 681	897 116	0	1 650 580	141 810	19 882 120
011	Charges à caractère général	2 000	1 499 770	29 779	891 592	500 218	854 122	72 841	188 121	0	715 909	52 948	4 807 300
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 184 804	301 026	2 676 076	831 777	1 876 677	269 064	704 633	0	914 721	23 222	12 782 000
014	Atténuations de produits	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 500	281 345	0	669 080	516 675	143 522	258 776	4 362	0	19 950	65 640	1 960 850
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	197 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 000
67	Charges exceptionnelles	4 000	8 500	0	0	0	62 470	0	0	0	0	0	74 970
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>3 567 315</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 567 315</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 839 743</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 839 743</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>727 572</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>727 572</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		20 366 715	645 850	2 000	764 265	130 945	600 860	205 100	628 500	0	34 780	70 420	23 449 435
Recettes réelles		20 316 715	645 850	2 000	764 265	130 945	600 860	205 100	628 500	0	34 150	70 420	23 398 805
013	Atténuations de charges	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	85 000	2 000	614 500	112 445	411 460	160 000	174 000	0	14 000	0	1 573 405
73	Impôts et taxes	17 474 678	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	66 000	17 546 678
74	Dotations et participations	2 810 522	35 860	0	149 765	0	185 400	0	454 500	0	20 150	0	3 656 197
75	Autres produits de gestion courante	0	338 990	0	0	15 000	4 000	45 100	0	0	0	4 420	407 510
76	Produits financiers	31 515	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 515
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	3 500	0	0	0	0	0	0	3 500
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>630</i>	<i>0</i>	<i>50 630</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>630</i>	<i>0</i>	<i>50 630</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		3 831 815,00	6 963 909,00	0,00	10 510,00	10 806 234,00
Dépenses de l'exercice		3 831 815,00	6 963 909,00	0,00	10 510,00	10 806 234,00
011	Charges à caractère général	2 000,00	1 492 260,00	0,00	7 510,00	1 501 770,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	5 184 804,00	0,00	0,00	5 184 804,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 839 743,00	0,00	0,00	0,00	2 839 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	727 572,00	0,00	0,00	0,00	727 572,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	281 345,00	0,00	0,00	282 845,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	197 000,00	0,00	0,00	0,00	197 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	5 500,00	0,00	3 000,00	12 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		20 366 715,00	645 850,00	0,00	0,00	21 012 565,00
Recettes de l'exercice		20 366 715,00	645 850,00	0,00	0,00	21 012 565,00
013	Atténuations de charges	0,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00
73	Impôts et taxes	17 474 678,00	6 000,00	0,00	0,00	17 480 678,00
74	Dotations et participations	2 810 522,00	35 860,00	0,00	0,00	2 846 382,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	338 990,00	0,00	0,00	338 990,00
76	Produits financiers	31 515,00	0,00	0,00	0,00	31 515,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
SOLDE (2)		16 534 900,00	-6 318 059,00	0,00	-10 510,00	10 206 331,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		5 940 630,00	262 548,00	369 643,00	215 490,00	117 956,00	45 725,00	11 917,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		5 940 630,00	262 548,00	369 643,00	215 490,00	117 956,00	45 725,00	11 917,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 093 143,00	2 948,00	27 912,00	213 890,00	113 450,00	29 000,00	11 917,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 838 567,00	0,00	341 731,00	0,00	4 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 420,00	259 600,00	0,00	1 600,00	0,00	13 725,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		293 790,00	0,00	269 060,00	42 000,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		293 790,00	0,00	269 060,00	42 000,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 000,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
74	Dotations et participations	21 000,00	0,00	14 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	84 790,00	0,00	254 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 646 840,00	-262 548,00	-100 583,00	-173 490,00	-117 956,00	-45 725,00	29 083,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		324 505,00	6 300,00	330 805,00
Dépenses de l'exercice		324 505,00	6 300,00	330 805,00
011	Charges à caractère général	23 479,00	6 300,00	29 779,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	301 026,00	0,00	301 026,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 000,00	0,00	2 000,00
Recettes de l'exercice		2 000,00	0,00	2 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 000,00	0,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-322 505,00	-6 300,00	-328 805,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	324 505,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	324 505,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	23 479,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	301 026,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-322 505,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	768 998,00	1 448 298,00	0,00	0,00	0,00	2 019 452,00	4 236 748,00
	Dépenses de l'exercice	768 998,00	1 448 298,00	0,00	0,00	0,00	2 019 452,00	4 236 748,00
011	Charges à caractère général	8 940,00	415 660,00	0,00	0,00	0,00	466 992,00	891 592,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	109 478,00	1 014 138,00	0,00	0,00	0,00	1 552 460,00	2 676 076,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	650 580,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 080,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	734 765,00	764 265,00
	Recettes de l'exercice	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	734 765,00	764 265,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 500,00	614 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	120 265,00	149 765,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-768 998,00	-1 418 798,00	0,00	0,00	0,00	-1 284 687,00	-3 472 483,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		848 488,00	348 880,00	250 930,00	1 523 503,00	161 364,00	15 500,00	0,00	319 085,00
Dépenses de l'exercice		848 488,00	348 880,00	250 930,00	1 523 503,00	161 364,00	15 500,00	0,00	319 085,00
011	Charges à caractère général	62 630,00	336 480,00	16 550,00	417 092,00	0,00	15 500,00	0,00	34 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	779 758,00	0,00	234 380,00	1 106 411,00	161 364,00	0,00	0,00	284 685,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 100,00	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	29 500,00	514 500,00	0,00	0,00	0,00	220 265,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	29 500,00	514 500,00	0,00	0,00	0,00	220 265,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	514 500,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 265,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-848 488,00	-348 880,00	-221 430,00	-1 009 003,00	-161 364,00	-15 500,00	0,00	-98 820,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		147 317,00	1 041 198,00	623 457,00	36 698,00	1 848 670,00
Dépenses de l'exercice		147 317,00	1 041 198,00	623 457,00	36 698,00	1 848 670,00
011	Charges à caractère général	28 220,00	281 408,00	153 940,00	36 650,00	500 218,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	106 563,00	255 649,00	469 517,00	48,00	831 777,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 534,00	504 141,00	0,00	0,00	516 675,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		30 500,00	51 200,00	48 745,00	500,00	130 945,00
Recettes de l'exercice		30 500,00	51 200,00	48 745,00	500,00	130 945,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	27 000,00	36 200,00	48 745,00	500,00	112 445,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
SOLDE (2)		-116 817,00	-989 998,00	-574 712,00	-36 198,00	-1 717 725,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		1 004 106,00	37 092,00	0,00	0,00	618 462,00	0,00	0,00	4 995,00
Dépenses de l'exercice		1 004 106,00	37 092,00	0,00	0,00	618 462,00	0,00	0,00	4 995,00
011	Charges à caractère général	244 316,00	37 092,00	0,00	0,00	148 945,00	0,00	0,00	4 995,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	255 649,00	0,00	0,00	0,00	469 517,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	504 141,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		51 200,00	0,00	0,00	0,00	37 900,00	0,00	0,00	10 845,00
Recettes de l'exercice		51 200,00	0,00	0,00	0,00	37 900,00	0,00	0,00	10 845,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	36 200,00	0,00	0,00	0,00	37 900,00	0,00	0,00	10 845,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-952 906,00	-37 092,00	0,00	0,00	-580 562,00	0,00	0,00	5 850,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		438 836,00	1 501 043,00	996 912,00	2 936 791,00
Dépenses de l'exercice		438 836,00	1 501 043,00	996 912,00	2 936 791,00
011	Charges à caractère général	102 015,00	605 197,00	146 910,00	854 122,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	131 829,00	894 846,00	850 002,00	1 876 677,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	142 522,00	1 000,00	0,00	143 522,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	62 470,00	0,00	0,00	62 470,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 200,00	323 360,00	273 300,00	600 860,00
Recettes de l'exercice		4 200,00	323 360,00	273 300,00	600 860,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 200,00	201 760,00	205 500,00	411 460,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	117 600,00	67 800,00	185 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-434 636,00	-1 177 683,00	-723 612,00	-2 335 931,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		608 513,00	89 936,00	799 639,00	2 955,00	0,00	901 993,00	94 919,00	0,00
Dépenses de l'exercice		608 513,00	89 936,00	799 639,00	2 955,00	0,00	901 993,00	94 919,00	0,00
011	Charges à caractère général	195 152,00	89 936,00	317 154,00	2 955,00	0,00	69 200,00	77 710,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	413 361,00	0,00	481 485,00	0,00	0,00	832 793,00	17 209,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		51 000,00	13 100,00	259 260,00	0,00	0,00	228 800,00	44 500,00	0,00
Recettes de l'exercice		51 000,00	13 100,00	259 260,00	0,00	0,00	228 800,00	44 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	201 760,00	0,00	0,00	170 000,00	35 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	47 000,00	13 100,00	57 500,00	0,00	0,00	58 800,00	9 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-557 513,00	-76 836,00	-540 379,00	-2 955,00	0,00	-673 193,00	-50 419,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		48 063,00	552 618,00	600 681,00
Dépenses de l'exercice		48 063,00	552 618,00	600 681,00
011	Charges à caractère général	48 063,00	24 778,00	72 841,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	269 064,00	269 064,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	258 776,00	258 776,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		45 100,00	160 000,00	205 100,00
Recettes de l'exercice		45 100,00	160 000,00	205 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	160 000,00	160 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 100,00	0,00	45 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 963,00	-392 618,00	-395 581,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	48 063,00	0,00	510 442,00	2 520,00	0,00	39 656,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	48 063,00	0,00	510 442,00	2 520,00	0,00	39 656,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	48 063,00	0,00	19 378,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	269 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	222 000,00	2 520,00	0,00	34 256,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	45 100,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	45 100,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 963,00	0,00	-350 442,00	-2 520,00	0,00	-39 656,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	49 017,00	0,00	0,00	848 099,00	897 116,00
Dépenses de l'exercice		0,00	49 017,00	0,00	0,00	848 099,00	897 116,00
011	Charges à caractère général	0,00	42 250,00	0,00	0,00	145 871,00	188 121,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 952,00	0,00	0,00	701 681,00	704 633,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 815,00	0,00	0,00	547,00	4 362,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	628 500,00	628 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	628 500,00	628 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	174 000,00	174 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	454 500,00	454 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	SOLDE (2)	0,00	-49 017,00	0,00	0,00	-219 599,00	-268 616,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		29 376,00	1 599 441,00	21 763,00	1 650 580,00
Dépenses de l'exercice		29 376,00	1 599 441,00	21 763,00	1 650 580,00
011	Charges à caractère général	29 376,00	684 720,00	1 813,00	715 909,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	914 721,00	0,00	914 721,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	19 950,00	19 950,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	14 630,00	20 150,00	34 780,00
Recettes de l'exercice		0,00	14 630,00	20 150,00	34 780,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	630,00	0,00	630,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	20 150,00	20 150,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-29 376,00	-1 584 811,00	-1 613,00	-1 615 800,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		21 500,00	0,00	0,00	376,00	0,00	0,00	7 500,00
Dépenses de l'exercice		21 500,00	0,00	0,00	376,00	0,00	0,00	7 500,00
011	Charges à caractère général	21 500,00	0,00	0,00	376,00	0,00	0,00	7 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-21 500,00	0,00	0,00	-376,00	0,00	0,00	-7 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		178 935,00	12 000,00	0,00	1 407 506,00	1 000,00	0,00	21 763,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		178 935,00	12 000,00	0,00	1 407 506,00	1 000,00	0,00	21 763,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	10 500,00	12 000,00	0,00	661 220,00	1 000,00	0,00	1 813,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	168 435,00	0,00	0,00	746 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 950,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	14 000,00	0,00	630,00	0,00	0,00	20 150,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	14 000,00	0,00	630,00	0,00	0,00	20 150,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 150,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-178 935,00	2 000,00	0,00	-1 406 876,00	-1 000,00	0,00	-1 613,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	65 640,00	30 874,00	825,00	0,00	17 000,00	27 471,00	0,00	141 810,00
	Dépenses de l'exercice	65 640,00	30 874,00	825,00	0,00	17 000,00	27 471,00	0,00	141 810,00
011	Charges à caractère général	0,00	7 652,00	825,00	0,00	17 000,00	27 471,00	0,00	52 948,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	23 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 222,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 640,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	70 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 420,00
	Recettes de l'exercice	0,00	70 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 420,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
73	Impôts et taxes	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 420,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-65 640,00	39 546,00	-825,00	0,00	-17 000,00	-27 471,00	0,00	-71 390,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		2 990 456,00	519 205,00	0,00	10 000,00	3 519 661,00
Dépenses de l'exercice		2 990 456,00	519 205,00	0,00	10 000,00	3 519 661,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	205 045,00	0,00	0,00	0,00	205 045,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 735 411,00	0,00	0,00	0,00	2 735 411,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	61 315,00	0,00	0,00	61 315,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	135 610,00	0,00	0,00	135 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	322 280,00	0,00	0,00	322 280,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 598 526,00	0,00	0,00	4 000,00	8 602 526,00
Recettes de l'exercice		8 598 526,00	0,00	0,00	4 000,00	8 602 526,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	2 839 743,00	0,00	0,00	0,00	2 839 743,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOUI - Commune de VERTOUI - BP - 2016

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	727 572,00	0,00	0,00	0,00	727 572,00
041	Opérations patrimoniales	205 045,00	0,00	0,00	0,00	205 045,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	336 000,00	0,00	0,00	0,00	336 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 340 151,00	0,00	0,00	0,00	4 340 151,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 015,00	0,00	0,00	0,00	150 015,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		5 608 070,00	-519 205,00	0,00	-6 000,00	5 082 865,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		412 425,00	0,00	600,00	500,00	16 500,00	0,00	89 180,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		412 425,00	0,00	600,00	500,00	16 500,00	0,00	89 180,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 715,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	118 610,00	0,00	0,00	500,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	233 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 180,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-412 425,00	0,00	-600,00	-500,00	-16 500,00	0,00	-89 180,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	6 400,00	659 500,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00	730 400,00
	Dépenses de l'exercice	6 400,00	659 500,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00	730 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 400,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	59 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	647 500,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	671 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 400,00	-659 500,00	0,00	0,00	0,00	-64 500,00	-730 400,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		54 990,00	603 510,00	1 000,00	64 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		54 990,00	603 510,00	1 000,00	64 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 490,00	7 510,00	1 000,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	51 500,00	596 000,00	0,00	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-54 990,00	-603 510,00	-1 000,00	-64 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		20 000,00	15 740,00	32 750,00	0,00	68 490,00
Dépenses de l'exercice		20 000,00	15 740,00	32 750,00	0,00	68 490,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 240,00	3 250,00	0,00	9 490,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	9 500,00	29 500,00	0,00	39 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-20 000,00	-15 740,00	-32 750,00	0,00	-68 490,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		15 740,00	0,00	0,00	0,00	7 750,00	0,00	0,00	25 000,00
Dépenses de l'exercice		15 740,00	0,00	0,00	0,00	7 750,00	0,00	0,00	25 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 240,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	25 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-15 740,00	0,00	0,00	0,00	-7 750,00	0,00	0,00	-25 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	2 804 145,00	73 700,00	2 877 845,00
Dépenses de l'exercice		0,00	2 804 145,00	73 700,00	2 877 845,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	91 348,00	3 200,00	94 548,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 712 797,00	70 500,00	2 783 297,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 804 145,00	-73 700,00	-2 877 845,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		134 045,00	2 559 000,00	46 500,00	64 600,00	0,00	59 500,00	14 200,00	0,00
Dépenses de l'exercice		134 045,00	2 559 000,00	46 500,00	64 600,00	0,00	59 500,00	14 200,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
21	Immobilisations corporelles	52 045,00	22 203,00	16 500,00	600,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	82 000,00	2 536 797,00	30 000,00	64 000,00	0,00	59 500,00	11 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-134 045,00	-2 559 000,00	-46 500,00	-64 600,00	0,00	-59 500,00	-14 200,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		471 000,00	203 800,00	674 800,00
Dépenses de l'exercice		471 000,00	203 800,00	674 800,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	471 000,00	193 800,00	664 800,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-471 000,00	-203 800,00	-674 800,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	471 000,00	0,00	203 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	471 000,00	0,00	203 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	471 000,00	0,00	193 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-471 000,00	0,00	-203 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	41 700,00	41 700,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	41 700,00	41 700,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	5 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-41 700,00	-41 700,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	664 630,00	0,00	664 630,00
Dépenses de l'exercice		0,00	664 630,00	0,00	664 630,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	630,00	0,00	630,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	339 000,00	0,00	339 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	225 000,00	0,00	225 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-664 630,00	0,00	-664 630,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		100 000,00	0,00	0,00	264 630,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		100 000,00	0,00	0,00	264 630,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>630,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	39 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-100 000,00	0,00	0,00	-264 630,00	-300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
D2006-01 Dexia	14/12/2006	1 619 494,22	205 043,53	0,00	1 816 651,46	1 619 494,22
D2009-03 Caisse d'Epargne	25/12/2009	599 999,98	533 333,31	0,00	599 999,98	599 999,98
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 219 494,20	738 376,84	0,00	2 416 651,44	2 219 494,20

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					13 562 245,09									
1641 Emprunts en euros (total)					9 562 245,09									
D-1996-01	SFIL CAFFIL	01/10/1996	01/10/1996	01/12/1996	762 245,09	F	Taux fixe à 6.54 %	6,740	6,740		M	C	O	A-1
D-2003-01	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2003	23/12/2003	25/09/2008	2 000 000,00	V	T4M + 0.1	2,160	2,210		T	P	O	A-1
D2007-01	SFIL CAFFIL	07/07/2007	30/04/2010	01/08/2010	2 500 000,00	V	TAG 03 M + 0.06	0,410	0,410		T	C	O	A-1
D2007-02	SFIL CAFFIL	07/06/2007	30/04/2010	01/08/2010	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	3,640		T	P	O	A-1
D2008-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2009	12/01/2009	01/01/2010	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					4 000 000,00									
D2006-01-Tirage Eonia	DEXIA CL	14/12/2006	14/12/2007	01/01/2008	3 000 000,00	V	Eonia + 0.03	3,600	3,740		A	X	O	A-1
D2009-03-Tirage EUR03M	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2009	25/12/2009	25/12/2010	1 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.4	1,110	1,130		X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					173 215,62									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					173 215,62									
D2009-01	CU de Nantes	19/06/2008	19/06/2008	19/06/2009	131 335,62	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
D2011-1	Caisse Allocations Familiales	04/11/2010	01/03/2011	01/03/2012	41 880,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000		A	C	O	A-1
Total général					13 735 460,71									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		8 868 352,85					699 446,81	192 064,13	0,00	85 638,57
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 648 858,65					427 736,61	194 988,88	0,00	85 936,17
D-1996-01	N	0,00	A-1	34 936,46	0,83	F	Taux fixe à 6.54 %	6,740	34 936,46	1 142,44	0,00	0,00
D-2003-01	N	0,00	A-1	1 439 544,39	12,48	V	TAG 03 M(Préfixé) + 0.19	0,040	89 149,89	-1 215,01	0,00	-35,85
D2007-01	N	0,00	A-1	1 782 271,66	14,33	F	Taux fixe à 3.5 %	3,550	122 915,28	60 766,25	0,00	9 518,25
D2007-02	N	0,00	A-1	1 821 346,59	14,33	F	Taux fixe à 3.59 %	3,640	97 595,07	64 082,25	0,00	10 141,88
D2008-01	N	0,00	A-1	1 570 759,55	13,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	83 139,91	70 212,95	0,00	66 311,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		2 219 494,20					271 710,20	-2 924,75	0,00	-297,60
D2006-01-Tirage Eonia	N	0,00	A-1	1 619 494,22	7,00	V	Eonia + 0.03	-0,240	205 043,53	-4 090,42	0,00	-374,55
D2009-03-Tirage EUR03M	N	0,00	A-1	599 999,98	8,98	V	Euribor 03 M + 0.4	0,250	66 666,67	1 165,67	0,00	76,95
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VERTOU - Commune de VERTOU - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		47 776,70					21 509,56	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		47 776,70					21 509,56	0,00	0,00	0,00
D2009-01	N	0,00	A-1	39 400,70	2,47	F	Taux fixe à 0 %	0,000	13 133,56	0,00	0,00	0,00
D2011-1	N	0,00	A-1	8 376,00	0,17	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 376,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 916 129,55					720 956,37	192 064,13	0,00	85 638,57

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 916 129,55	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais études	5	21/11/1996
L	Logiciels	2	21/11/1996
L	Véhicules	5	21/11/1996
L	Mobilier	10	21/11/1996
L	Matériel de bureau	10	21/11/1996
L	Matériel informatique et de reprographie	5	21/11/1996
L	Matériel d'atelier et de garage	5	21/11/1996
L	Autres matériels	10	21/11/1996
L	Subventions d'équipement org. Privés	5	28/09/2006
L	Subventions d'équipement org. Publics	15	28/09/2006
L	Plantation d'arbres	20	07/02/2013
L	Immeubles de rapport	50	07/02/2013
L	Autres installations, matériel et outillages	10	19/12/2013
L	Autres réseaux	30	19/12/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		1 337,00	1 337,00	0,00	1 337,00
Dépréciation de créance - Le Vertaw en LJ	0,00	19/12/2013	274,00	274,00	0,00	274,00
Dépréciation de créance - BOISMAIN FERRIER LJ	0,00	18/12/2014	1 063,00	1 063,00	0,00	1 063,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		1 337,00	1 337,00	0,00	1 337,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		516 541,00	I 516 541,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		515 911,00	515 911,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	427 734,00	427 734,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	66 667,00	66 667,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	21 510,00	21 510,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		630,00	630,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	630,00	630,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	516 541,00	0,00	0,00	516 541,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 053 330,00	III 4 053 330,00
Ressources propres externes de l'année (a)		486 015,00	486 015,00
10222	FCTVA	336 000,00	336 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	150 015,00	150 015,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 567 315,00	3 567 315,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	42 416,00	42 416,00
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	4 922,00	4 922,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	1 041,00	1 041,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	3 900,00	3 900,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	22 307,00	22 307,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	6 470,00	6 470,00
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	706,00	706,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bâtiments et installat°</i>	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	128 477,00	128 477,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	7 085,00	7 085,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	1 420,00	1 420,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	10 018,00	10 018,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	93 799,00	93 799,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	115 237,00	115 237,00
28184	<i>Mobilier</i>	71 818,00	71 818,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	217 956,00	217 956,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 839 743,00	2 839 743,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 053 330,00	0,00	0,00	0,00	4 053 330,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	516 541,00
Ressources propres disponibles	IV	4 053 330,00
Solde	V = IV – II (6)	3 536 789,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					7 678 876,91	4 516 811,48											76 887,70	163 771,60
Hôpital Sèvre et Loire	2002		Construction Hopital et Maison de Retraite	Caisse des Dépôts et Consignat	2 545 554,48	1 497 327,01	11,66	A	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	-		25 828,89	54 290,43
Hôpital Sèvre et Loire	2002		Construction Hopital et Maison de Retraite	Caisse des Dépôts et Consignations	2 563 710,56	1 508 006,59	11,92	A	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	-		26 013,12	54 677,65
Hôpital Sèvre et Loire	2002		Construction Hopital et Maison de Retraite	Caisse des Dépôts et Consignations	2 569 611,87	1 511 477,88	12,33	T	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	F	Taux fixe à 4.20 %	4,200	-		25 045,69	54 803,52
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 628 959,21	2 174 591,61											25 996,92	45 460,69
Association Bonheur Eiffel	2003		Construction Centre de Vie	Crédit Foncier	307 000,00	111 533,27	5,25	T	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	-		2 070,33	10 228,80
Association L'Arche - Le Senevé	2012		Construction d'un lieu de résidence	Crédit Coopératif	1 600 000,00	1 452 894,88	16,50	T	V	Livret A + 1,07%	3,320	V	Livret A + 1,07%	2,070	-		23 732,72	31 166,59
Association St.Benoit Labre	2002		Mise aux normes Cuisine	Crédit Coopératif	121 959,21	10 163,46	1,08	T	F	Taux fixe à 5.45 %	5,450	F	Taux fixe à 5.45 %	5,450	-		193,87	4 065,30
Association St.Benoit Labre			Programme d'anticipation foncière pour construction CHRS	Caisse des Dépôts et Consignations	600 000,00	600 000,00	4,00	X	V	Livret A + 0,60%	1,600	V	Livret A + 0,60%	1,600	-		0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					10 307 836,12	6 691 403,09										102 884,62	209 232,29	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	312 116,91
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	913 020,50
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 225 137,41
Recettes réelles de fonctionnement	II	23 398 805,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,24
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
20421	Subventions diverses	Subvention d'équipement - Projet au Mali	Les Amoureux du désert	Association	8 000,00
20422	Subventions diverses	Subventions d'équipement	Crédits non affectés à ce jour	Association	22 000,00
FONCTIONNEMENT					
6574	Subventions scolaires	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de Beautour (dont informatique)	Association	570,00
6574	Subventions scolaires	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de Vertou Centre	Association	570,00
6574	Subventions scolaires	Subv.fonctionnement annuel	Prévention Routière	Association	190,00
6574	Subventions scolaires	Subvention forfaitaire par enfant, PAC et PAE	Crédits non affectés à ce jour	Association	18 500,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	F.N.A.C.A.	Association	376,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Fédération Anciens F.F.I.	Association	148,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Le Souvenir Français, comité Vertou-Vignoble	Association	180,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	U.N.C. Section de Vertou U.N.C. A.F.N. Beautour	Association	286,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.R.A.C. Association Républicaine des Anciens Combattants	Association	120,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.T.U.	Association	483,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.N.A.F.	Association	503,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.E.F.	Association	3 253,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.A.R.	Association	15 853,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	A.D.M.R.	Association	1 700,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	DOMUS	Association	362,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Le Petit Vertavien	Association	272,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	L'Outil en main	Association	275,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Fédération des Malades et Handicapés	Association	180,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Alzheimer	Association	160,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association Française contre la Myopathie	Association	130,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Mouvement Vie libre	Association	140,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association des Paralysés de France	Association	180,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Bibliothèque Sonore	Association	140,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	La ligue contre le cancer	Association	340,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Croix d'or	Association	250,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Espoir Fibromyalgie 44	Association	100,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association des Insuffisants Respiratoires de L.A.	Association	60,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	ADAPEI	Association	308,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	EPICEA	Association	300,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	UNAFAM	Association	100,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association du CENRO	Association	132,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Comité Catholique contre la faim et pour le développement	Association	160,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Les Amoureux du désert	Association	512,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association des Restaurants du Cœur	Association	500,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Atout Cœur	Association	120,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Solidaire	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	J.A.L.M.A.V.	Association	150,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Secours Populaire Français	Association	270,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Secours Catholique	Association	270,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Solidarité Encouragement Dévouement	Association	120,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Club de l'Amitié du 3ème Age	Association	981,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Entente de Beautour	Association	291,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Seniors	Association	2 000,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	U.N.R.P.A.	Association	543,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Amicale des Donneurs de Sang	Association	650,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Association pour le développement de l'information sur le logement et l'habitat de Loire-Atlantique	Association	1 250,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	Association	100,00
6574	Subventions sociales	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	9 500,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Ecole de musique et de danse	Association	428 585,00
6574	Subventions culturelles	Subv.Diffusion de spectacles (plafond selon convention)	Ecole de musique et de danse	Association	26 750,00
6574	Subventions culturelles	Subv. Intervenants musicaux (plafond selon convention)	Ecole de musique et de danse	Association	48 806,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Cercle Celtique de Vertou	Association	486,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	ALAS Danse	Association	1 206,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Pavane	Association	348,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Danse ta différence	Association	357,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Centre d'Expression et de Créativité Moulin Gautron	Association	1 392,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Photo Club de la Sèvre	Association	363,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	La Vaillante (Cine Vaillant)	Association	738,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Vertou au fil des Temps	Association	339,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Club Philatélique Vertavien	Association	339,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Association Généalogique Vertavienne	Association	513,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Bulle de Savon	Association	510,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Comédie Mi Sèvre Mi Raisin	Association	438,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	L'estrade	Association	327,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Théâtre en Liberté	Association	372,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Théâtre du Jeu-Dit	Association	438,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Hello Kids Vertou	Association	414,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Why Not Vertou	Association	606,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Association vertavienne de loisirs	Association	465,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	La Courtepointe	Association	810,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Récréation vertavienne	Association	342,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Les Petits Clowns	Association	207,00
6574	Subventions culturelles	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de VERTOOU	Association	1 524,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Amicale bouliste de la Ville Henri	Association	44,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Laïque de Vertou-Centre	Association	8 312,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Amicale Sportive des Pongistes	Association	2 042,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sèvre et Loire	Association	379,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sportive "Jean Monnet"	Association	1 571,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sportive "Lucie Aubrac"	Association	1 066,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Association Sportive "Saint Blaise"	Association	3 539,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Canoë Kayak de Vertou	Association	4 250,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Club d'Echecs	Association	259,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Compagnie des Archers	Association	1 797,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	DIVE 44	Association	601,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Entente Tennis de Vertou	Association	13 550,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Etoile sportive du vignoble	Association	132,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Etoile sportive Vertou Foot	Association	3 555,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Football Club des Copains	Association	167,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Gym Beautour	Association	162,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Judo Club de Vertou	Association	4 469,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Karaté Club de Vertou	Association	1 369,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	La Vaillante	Association	12 040,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	L'Elan Vertavien	Association	322,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Office Municipal des Sports	Association	1 000,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Racing Club Nantais - section de Vertou	Association	4 152,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Union Sportive Sainte-Anne	Association	20 480,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Basket	Association	16 101,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Natation	Association	1 196,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou Volley Ball Loisirs	Association	985,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Vertou XIII	Association	998,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Yoga Club Vertavien	Association	231,00
6574	Subventions sportives	Subv.fonctionnement annuel	Crédits non affectés à ce jour	Association	24 850,00
6574	Subventions diverses	Subv.de fonctionnement des équipements	Amicale Laïque de Vertou-Centre	Association	2 166,00
6574	Subventions diverses	Subv.de fonctionnement des équipements	La Vaillante	Association	3 685,00
6574	Subventions diverses	Subv.de fonctionnement des équipements	Union Sportive Sainte-Anne	Association	6 051,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Association Départementale des Commissaires Enquêteurs de Loire-Atlantique	Association	250,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Association d'Information Communale de Loire-Atlantique (A.D.I.C.L.A.)	Association	2 455,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Association Vertou, ses chevaux	Association	1 065,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Chambres des Métiers de Loire-Atlantique	Association	320,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Beautour Loisirs	Association	270,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Société de Chasse "La Concorde"	Association	250,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Société de Chasse "La Vertavienne"	Association	250,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Société des Courses de Vertou	Association	5 295,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Les Vignerons de Vertou	Association	460,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	AIOSANTE	Association	380,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Mutuelle Nationale Territoriale	Association	40,00
6574	Subventions diverses	Subv.fonctionnement annuel	Comité des Œuvres Sociales du Personnel de Loire Atlantique	Association	6 000,00
6574	Subventions diverses	Mécénat	Crédits non affectés à ce jour	Personne physique	1 600,00
6745	Subventions sportives	Subvention exceptionnelle démarrage	Etoile sportive Vertou Foot	Association	4 000,00
6745	Subventions sportives	Subvention exceptionnelle Haut Niveau	Union Sportive Sainte-Anne	Association	52 469,00
6745	Subventions diverses	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Association	3 000,00
6748	Subventions diverses	Subvention exceptionnelle	Crédits non affectés à ce jour	Etablissement de droit public	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
1000932 Construction d'un dojo	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
100102 Construction de terrains de football	4 872 000,00	0,00	4 872 000,00	1 550 000,00	2 500 000,00	822 000,00	0,00
10004 Extension du Restaurant Henri Lesage	810 000,00	0,00	810 000,00	810 000,00	0,00	0,00	0,00
1000942 Réhabilitation de la Halle Polyvalente	614 000,00	0,00	614 000,00	614 000,00	0,00	0,00	0,00
100087 Rénovation de l'Eglise Saint Martin	818 000,00	0,00	818 000,00	818 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		66,00	11,00	77,00	70,00	5,00	75,00
Adjoint administratif de 1 cl	C	6,00	3,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint administratif de 2 cl	C	18,00	1,00	19,00	16,00	2,00	18,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	10,00	5,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Attaché	A	13,00	0,00	13,00	11,00	2,00	13,00
Attaché principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chargé de mission	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		104,00	41,00	145,00	136,00	1,00	137,00
Adjoint technique de 1 cl	C	23,00	10,00	33,00	32,00	0,00	32,00
Adjoint technique de 2 cl	C	24,00	21,00	45,00	44,00	1,00	45,00
Adjoint technique pal 1 cl	C	13,00	3,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	14,00	7,00	21,00	19,00	0,00	19,00
Agent de maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Directeur ST 20 à 40.000 hab.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 1 cl	B	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal de 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		21,00	12,00	33,00	30,00	1,00	31,00
Agent social de 2ème classe	C	1,00	4,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Agent social principal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc des écoles mat 1 cl	C	5,00	1,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	3,00	3,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	7,00	3,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Assistant socio-éducatif	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur principal de jeunes	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		13,00	1,00	14,00	13,00	0,00	13,00
Auxil de puériculture pal 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Auxil de puériculture pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puériculture 1cl	C	5,00	1,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Infirmier soins gén clas nle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Tech paramédical classe sup	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Opérateur A.P.S. principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,00	3,00	13,00	11,00	1,00	12,00
Adjoint du patrimoine de 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine de 2 cl	C	4,00	2,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 1c	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant conservation pal 2c	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		12,00	11,00	23,00	21,00	0,00	21,00
Adjoint d'animation de 1 cl	C	7,00	2,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint d'animation de 2 cl	C	4,00	9,00	13,00	12,00	0,00	12,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier-chef principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chef de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		239,00	79,00	318,00	293,00	9,00	302,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif de 2 cl	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD CDD
Adjoint du patrimoine de 2 cl	C	CULT	340	0,00	3-4	CDI CDI
Adjoint technique de 2 cl	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD CDD
Agent spéc des écoles mat 1 cl	C	S	342	0,00	3-a°	CDD CDD
Attaché	A	ADM	379	0,00	3-a°	CDD CDD
Chargé de mission	A	ADM	838	0,00	3-3-2°	CDI CDI
Collaborateur de cabinet	A	OTR	801	0,00	110	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
11/02/2010 - Délégation de service public	Canoë Kayak de Vertou	Canoë Kayak de Vertou	Association Loi 1901	1 000,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
21/06/2001 - Garantie d'emprunt	Association Saint Benoit Labre	Association Saint Benoit Labre	Association Loi 1901	121 959,21
28/03/2002 - Garantie d'emprunt	Hôpital Sèvre et Loire	Hôpital Sèvre et Loire	Ets Publics	2 545 554,48
28/03/2002 - Garantie d'emprunt	Hôpital Sèvre et Loire	Hôpital Sèvre et Loire	Ets Publics	2 563 710,56
28/03/2002 - Garantie d'emprunt	Hôpital Sèvre et Loire	Hôpital Sèvre et Loire	Ets Publics	2 569 611,87
27/03/2003 - Garantie d'emprunt	Association Bonheur Eiffel	Association Bonheur Eiffel	Association Loi 1901	307 000,00
21/06/2012 - Garantie d'emprunt	Association "Le Senève"	Association "Le Senève"	Association Loi 1901	1 600 000,00
18/12/2014 - Garantie d'emprunt	Association Saint Benoit Labre	Association Saint Benoit Labre	Association Loi 1901	600 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
15/12/2011 - Subvention supérieure à 75 000 €	Ecole de Musique et de Danse	Ecole de Musique et de Danse	Association Loi 1901	504 141,00
15/12/2011 - Subvention supérieure à 75 000 €	Union Sportive Sainte Anne	Union Sportive Sainte Anne	Association Loi 1901	79 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Nantes Métropole	28/07/2000	Fiscalité propre TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale de Vertou	31/01/1948	- 31/01/1948	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	Foire de Vertou	19/12/2005	6 - 19/12/2005	21440215800015	SPIC	Oui
	Exploitation panneaux photovoltaïques	18/12/2014	9 - 19/12/2005	21440215800254	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service Salles	Location de Salle Sèvre et Maine	01/01/1997	- 01/01/1997	SPIC
Service Communication	Recettes régie publicitaire	01/01/2009	- 01/01/2009	SPIC

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	36 943 050,00	2,50	19,67	0,00	7 266 697,00	2,50
TFPB	28 867 185,00	3,50	21,34	0,00	6 160 257,00	3,50
TFPNB	288 600,00	0,00	68,22	0,00	196 882,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	66 098 835,00	0,00			13 623 836,00	2,91

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/12/2015

Présenté par Le Maire, Rodolphe AMAILLAND (1),

A Vertou, le 17/12/2015

Le Maire, Rodolphe AMAILLAND,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Vertou, le 17/12/2015

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALBERT Edith	
AMAILLAND Rodolphe	
BAHUAUT Patrick	
BARDOUL Gilles	
BOMARD Marie - Thérèse	
BOUVART Sophie	
COAT PROU Delphine	
COYAC Gisèle	
DE LESQUEN Alexandra	
DECROIX Rodolphe	
DUMAS Matthieu	
ESSEAU Alice	
FALC'HUN Elsa	
FONTENEAU Chantal	
GARNIER Patrice	
GOUTY Michel	
GUIHO Jérôme	
HELAUDAIS Marc	
HERIDEL Brigitte	
HIERNARD Hugues	
HIRN Evelyne	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LALANDE Jean - Luc	
LE MABEC François	
LE MERCIER Lydie	
LE STER Michèle	
LERAY Nadine	
LOIRET Benoît	
NOGUE Lydie	
OUVRARD Anthony	
PEIGNON Marie - Hélène	
PIERRET Benjamin	
PIVETEAU Jean - Robert	
RABERGEAU Romuald	
RIALLAND Gilbert	
SLIWINSKI Marie	

Certifié exécutoire par Le Maire, Rodolphe AMAILLAND (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 6

OBJET : Budget Primitif 2016 – Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

EXPOSE

Les documents budgétaires ont été adressés à chaque conseiller municipal préalablement à la présente séance.

Le projet de budget 2016 a été présenté à la commission Budget et Ressources Humaines lors de sa séance du 8 décembre 2015.

Ce budget comprend uniquement une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 1 000 €.

Les dépenses attachées à la production et à la revente d'électricité, notamment l'accès au service, sont financées par la revente totale de la production électrique (1 000 €).

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Approuve le Budget Primitif 2016 de l'Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET
21440215800254**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Ville de VERTOU**

POSTE COMPTABLE DE : VERTOU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : EXPLOITATION PHOTOVOLTAIQUES VERTOU (2)

ANNEE 2016

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	17
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 000,00	1 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 000,00	1 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 000,00	1 000,00
----------------------------	-----------------	-----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 900,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 900,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 000,00
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 000,00
---	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
--	------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 000,00		1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 000,00	0,00	1 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 000,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00		1 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 000,00	0,00	1 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 000,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 900,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	200,00	1 000,00	1 000,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	1 700,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 900,00	1 000,00	1 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 100,00	1 000,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 100,00	1 000,00	1 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 000,00
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 100,00	1 000,00	1 000,00
707	Ventes de marchandises	2 100,00	1 000,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 100,00	1 000,00	1 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 100,00	1 000,00	1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 100,00	1 000,00	1 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : `

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 11/12/2015

Présenté par (1) Le Maire Rodolphe AMAILLAND,

A Vertou le 17/12/2015

(1) Le Maire Rodolphe AMAILLAND,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Vertou, le 17/12/2015

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALBERT Edith	
AMAILLAND Rodolphe	
BAHUAUT Patrick	
BARDOUL Gilles	
BOMARD Marie - Thérèse	
BOUVART Sophie	
COAT PROU Delphine	
COYAC Gisèle	
DE LESQUEN Alexandra	
DECROIX Rodolphe	
DUMAS Matthieu	
ESSEAU Alice	
FALC'HUN Elsa	
FONTENEAU Chantal	
GARNIER Patrice	
GOUTY Michel	
GUIHO Jérôme	
HELAUDAIS Marc	
HERIDEL Brigitte	
HIERNARD Hugues	
HIRN Evelyne	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LALANDE Jean - Luc	
LE MABEC François	
LE MERCIER Lydie	
LE STER Michèle	
LERAY Nadine	
LOIRET Benoît	
NOGUE Lydie	
OUVRARD Anthony	
PEIGNON Marie - Hélène	
PIERRET Benjamin	
PIVETEAU Jean - Robert	
RABERGEAU Romuald	
RIALLAND Gilbert	
SLIWINSKI Marie	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire Rodolphe AMAILLAND, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 7

OBJET : Vote des taux des taxes locales 2016

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

EXPOSE

Il appartient à l'assemblée délibérante de voter chaque année les taux des taxes locales, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti.

Le budget primitif 2016 de la Commune fixe que le produit des contributions directes s'élève à la somme de 13 623 836 euros.

Dans le respect des engagements de la municipalité de ne pas augmenter la fiscalité sur trois années consécutives, il est proposé pour la seconde année de ne pas augmenter en 2016 les taux des taxes locales.

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	19,67%	19,67%
Taxe sur le foncier bâti	21,34%	21,34%
Taxe sur le foncier non bâti	68,22%	68,22%

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après analyse des budgets primitifs 2016,

Le conseil municipal

Décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales, et de voter les taux suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'Habitation 19,67%

Taxe sur le Foncier bâti 21,34%

Taxe sur le Foncier non bâti 68,22%

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 8

OBJET : Tarifs municipaux

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

EXPOSE

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser les tarifs communaux des services à la population suivants pour l'année 2016 :

- Droits de stationnement des taxis pour 2016
- Tarifs restauration
- Tarifs activités enfance jeunesse et périscolaire

Droits de stationnement des taxis

Depuis la mise en place en 2010 d'un règlement commun instituant une zone de prise en charge unique sur 13 communes de l'agglomération nantaise, les tarifs des droits de stationnement doivent être communs.

Après une première annulation par la justice de cette zone unique de prise en charge unique,

un arrêté préfectoral du 29 septembre 2015 a créé un nouveau service commun de taxis. Il est proposé pour plus de cohérence de maintenir le principe d'un tarif unique pour les autorisations de stationnement des taxis.

La révision annuelle du tarif des emplacements est établie en fonction de l'augmentation proposée par la ville de Nantes (soit + 3 %).

Il est proposé à l'Assemblée de fixer pour l'année 2016 à 41,70 € par trimestre le tarif des emplacements occupés par les taxis sur le domaine public (pour mémoire, le tarif 2015 était de 40,50 €)

Tarifs de la restauration, du périscolaire et des activités enfance jeunesse

La Ville de Vertou a adopté le 17 décembre 2009, une nouvelle grille tarifaire adaptée aux revenus et à la composition de la famille. Ainsi, les tarifs évoluent en fonction d'une échelle de quotients familiaux, décomposée ainsi qu'il suit :

A	B	C	D	E	F	G	H
≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +

Pour mémoire, mode de calcul du Quotient Familial :

$$QF = \frac{\text{revenus du foyer (*)} / 12 + \text{prestations familiales (**)}}{\text{Nombre de parts (***)}}$$

(*) **Revenus annuels** : ensemble des revenus avant abattements fiscaux de chacun des membres du foyer ainsi que les éventuelles indemnités journalières (accident du travail, maladie, maladie professionnelle, maternité/paternité...).

(**) **Prestations familiales** : somme des prestations familiales versées mensuellement, à savoir : allocations familiales, allocations pour jeune enfant, Revenu Solidarité Active...

(***) **Nombre de part** : (en fonction du nombre d'enfants à charge). Il s'agit de parts au sens de la Caisse d'Allocation Familiale.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs 2016 de la restauration scolaire ainsi qu'il suit, correspondant à une évolution de 0,5% par rapport à 2015 :

Restauration

a) Repas et panier repas «enfant»

QF	≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1100-1699	1700 et +
Repas	0,53 €	0,71 €	1,41 €	2,12 €	2,81 €	3,53 €	4,06 €	4,39 €
Panier	0,29 €	0,40 €	0,79 €	1,19 €	1,57 €	1,97 €	2,25 €	2,46 €

b) Repas « enseignants »

Prix du repas : 5,76 €

c) Badge de pointage

Tarif du remplacement, dès la première perte ou dégradation le rendant inutilisable : **4 €**

d) Etui dégradé ou perdu

Tarif du remplacement : **1 €**

Recouvrement par facture correspondante transmise aux familles et aux enseignants.

Activités enfance jeunesse et périscolaire

1) Tarifs « Centre de loisirs de la Presse au Vin et Centre de Loisirs maternel :

a) Tarifs à la journée

≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +	Hors Vertou
2,52 €	3,36 €	6,73 €	10,10 €	13,47 €	16,82 €	19,35 €	21,02 €	33,65 €

b) Tarifs à la demi-journée (le tarif à la demi-journée comprend le repas du midi)

≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +	Hors Vertou
1,51 €	2,02 €	4,05 €	6,05 €	8,06 €	10,10 €	11,61 €	12,60 €	20,18 €

2) Tarifs péricentre (tarif à la demi-heure)

≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +	Hors Vertou
0,23 €	0,31 €	0,62 €	0,92 €	1,25 €	1,55 €	1,79 €	1,95 €	3,09 €

Les modalités de vente sont les suivantes : la Ville transmet une facture à l'utilisateur sur la base de la formule retenue, soit à la journée, soit à la demi-journée pour les centres de loisirs, et sur la base du temps réalisé pour le péricentre.

3) Tarifs «Espace Jeunes»

a) Carte annuelle d'adhésion = 11,05 €

b) Tarif unitaire des activités payantes

≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +	Hors Vertou
0,44 €	0,58 €	1,16 €	1,75 €	2,30 €	2,88 €	3,33 €	3,63 €	5,75 €

Détail des activités payantes de l'Espace Jeunes :

Nature des activités	Nombre d'Unités/Activité
½ journée ou soirée thématique	1 U/A
½ journée avec prestation extérieure	3 U/A
Journée avec prestation extérieure et repas	6 U/A
Activité exceptionnelle (1 journée)	12 U/A
Mini-camp (1 jour et 1 nuit)	8 U/A

Les modalités de vente sont les suivantes : la Ville transmet une facture à l'utilisateur sur la base des activités réalisées à l'Espace Jeunes.

4) Tarifs «Périscolaire» du matin :

QF	≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +
Tarif ¼h	0,11 €	0,14 €	0,31 €	0,46 €	0,62 €	0,77 €	0,89 €	0,96 €

5) Tarifs «Périscolaire» du soir :**a) de 17h00 à 17h30**

QF	≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +
Tarif ¼h	0,02 €	0,03 €	0,06 €	0,09 €	0,12 €	0,15 €	0,18 €	0,19 €

b) de 17h30 à 18h00

QF	≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +
Tarif ¼h	0,06 €	0,07 €	0,16 €	0,23 €	0,31 €	0,38 €	0,44 €	0,48 €

c) de 18h00 à 18h30

QF	≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +
Tarif ¼h	0,11 €	0,14 €	0,31 €	0,46 €	0,62 €	0,77 €	0,89 €	0,96 €

Les modalités de vente sont les suivantes : la Ville transmet une facture à l'utilisateur sur la base des ¼ heures réalisés en périscolaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

- Adopte les tarifs communaux pour l'année 2016 tels que définis dans l'exposé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ADOpte PAR 28 VOIX – 4 ABSTENTIONS – 1 CONTRE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 9

OBJET : Subventions de fonctionnement versées en 2016

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

EXPOSE

Après consultation des différentes commissions concernées, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement qui figurent dans le tableau ci-annexé, pour un montant global de 404 318 euros dont 182 318 euros versés à des associations et 222 000 euros au CCAS.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement dont la liste figure en annexe pour un montant global de 404 318 euros.

Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante et articles 6574 : subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé et 657362 : subvention de fonctionnement au CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Dénomination ou numéro de la subvention	Nom de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention 2016
Subventions scolaires	Amicale Laïque de Beautour (dont informatique)	Subv.fonctionnement annuel	570,00 €
	Amicale Laïque de Vertou Centre	Subv.fonctionnement annuel	570,00 €
	Prévention Routière	Subv.fonctionnement annuel	190,00 €
Total Subventions scolaires			1 330,00 €
Subventions sociales	A.D.A.R.	Subv.fonctionnement annuel	15 853,00 €
	A.D.E.F.	Subv.fonctionnement annuel	3 253,00 €
	A.D.M.R.	Subv.fonctionnement annuel	1 700,00 €
	A.D.T.U.	Subv.fonctionnement annuel	483,00 €
	A.N.A.F.	Subv.fonctionnement annuel	503,00 €
	A.R.A.C. Association Républicaine des Anciens Combattants	Subv.fonctionnement annuel	120,00 €
	ADAPEI	Subv.fonctionnement annuel	308,00 €
	Alzheimer	Subv.fonctionnement annuel	160,00 €
	Amicale des Donneurs de Sang	Subv.fonctionnement annuel	650,00 €
	Association des Insuffisants Respiratoires de L.A.	Subv.fonctionnement annuel	60,00 €
	Association des Paralysés de France	Subv.fonctionnement annuel	180,00 €
	Association des Restaurants du Cœur	Subv.fonctionnement annuel	500,00 €
	Association du CENRO	Subv.fonctionnement annuel	132,00 €
	Association Française contre la Myopathie	Subv.fonctionnement annuel	130,00 €
	Association pour le développement de l'information sur le logement et l'habitat de Loire-Atlantique	Subv.fonctionnement annuel	1 250,00 €
	Atout Cœur	Subv.fonctionnement annuel	120,00 €
	Bibliothèque Sonore	Subv.fonctionnement annuel	140,00 €
	Club de l'Amitié du 3ème Age	Subv.fonctionnement annuel	981,00 €
	Comité Catholique contre la faim et pour le développement	Subv.fonctionnement annuel	160,00 €
	Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)	Subv.fonctionnement annuel	100,00 €
	Croix d'or	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	DOMUS	Subv.fonctionnement annuel	362,00 €
	Entente de Beautour	Subv.fonctionnement annuel	291,00 €
	EPICEA	Subv.fonctionnement annuel	300,00 €
	Espoir Fibromyalgie 44	Subv.fonctionnement annuel	100,00 €
	F.N.A.C.A.	Subv.fonctionnement annuel	376,00 €
	Fédération Anciens F.F.I.	Subv.fonctionnement annuel	148,00 €
	Fédération des Malades et Handicapés	Subv.fonctionnement annuel	180,00 €
	J.A.L.M.A.V.	Subv.fonctionnement annuel	150,00 €
	La ligue contre le cancer	Subv.fonctionnement annuel	340,00 €
	Le Petit Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	272,00 €
	Le Souvenir Français, comité Vertou-Vignoble	Subv.fonctionnement annuel	180,00 €
	Les Amoureux du désert	Subv.fonctionnement annuel	512,00 €
	L'Outil en main	Subv.fonctionnement annuel	275,00 €
	Mouvement Vie libre	Subv.fonctionnement annuel	140,00 €
	Secours Catholique	Subv.fonctionnement annuel	270,00 €
	Secours Populaire Français	Subv.fonctionnement annuel	270,00 €
	Solidarité Encouragement Dévouement	Subv.fonctionnement annuel	120,00 €
	U.N.C. Section de Vertou U.N.C. A.F.N. Beautour	Subv.fonctionnement annuel	286,00 €
	U.N.R.P.A.	Subv.fonctionnement annuel	543,00 €
	UNAFAM	Subv.fonctionnement annuel	100,00 €
	Vertou Seniors	Subv.fonctionnement annuel	2 000,00 €
	Vertou Solidaire	Subv.fonctionnement annuel	500,00 €
Centre communal d'action sociale de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	222 000,00 €	
Total Subventions sociales			256 748,00 €
Subventions culturelles	ALAS Danse	Subv.fonctionnement annuel	1 206,00 €
	Amicale Laïque de VERTOU	Subv.fonctionnement annuel	1 524,00 €
	Association Généalogique Vertavienne	Subv.fonctionnement annuel	513,00 €
	Association vertavienne de loisirs	Subv.fonctionnement annuel	465,00 €
	Bulle de Savon	Subv.fonctionnement annuel	510,00 €

Subventions culturelles	Centre d'Expression et de Créativité Moulin Gautron	Subv.fonctionnement annuel	1 392,00 €
	Cercle Celtique de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	486,00 €
	Club Philatélique Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	339,00 €
	Comédie Mi Sèvre Mi Raisin	Subv.fonctionnement annuel	438,00 €
	Danse ta différence	Subv.fonctionnement annuel	357,00 €
	Hello Kids Vertou	Subv.fonctionnement annuel	414,00 €
	La Courtepointe	Subv.fonctionnement annuel	810,00 €
	La Vaillante (Cine Vaillant)	Subv.fonctionnement annuel	738,00 €
	Les Petits Clowns	Subv.fonctionnement annuel	207,00 €
	L'estrade	Subv.fonctionnement annuel	327,00 €
	Pavane	Subv.fonctionnement annuel	348,00 €
	Photo Club de la Sèvre	Subv.fonctionnement annuel	363,00 €
	Récréation vertavienne	Subv.fonctionnement annuel	342,00 €
	Théâtre du Jeu-Dit	Subv.fonctionnement annuel	438,00 €
	Théâtre en Liberté	Subv.fonctionnement annuel	372,00 €
	Vertou au fil des Temps	Subv.fonctionnement annuel	339,00 €
	Why Not Vertou	Subv.fonctionnement annuel	606,00 €
	Total Subventions culturelles		
Subventions sportives	Amicale bouliste de la Ville Henri	Subv.fonctionnement annuel	44,00 €
	Amicale Laique de Vertou-Centre	Subv.fonctionnement annuel	8 312,00 €
	Amicale Sportive des Pongistes	Subv.fonctionnement annuel	2 042,00 €
	Association Sèvre et Loire	Subv.fonctionnement annuel	379,00 €
	Association Sportive "Jean Monnet"	Subv.fonctionnement annuel	1 571,00 €
	Association Sportive "Lucie Aubrac"	Subv.fonctionnement annuel	1 066,00 €
	Association Sportive "Saint Blaise"	Subv.fonctionnement annuel	3 539,00 €
	Canoë Kayak de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	4 250,00 €
	Club d'Echecs	Subv.fonctionnement annuel	259,00 €
	Compagnie des Archers	Subv.fonctionnement annuel	1 797,00 €
	DIVE 44	Subv.fonctionnement annuel	601,00 €
	Entente Tennis de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	13 550,00 €
	Etoile sportive du vignoble	Subv.fonctionnement annuel	132,00 €
	Etoile sportive Vertou Foot	Subv.fonctionnement annuel	3 555,00 €
	Football Club des Copains	Subv.fonctionnement annuel	167,00 €
	Gym Beautour	Subv.fonctionnement annuel	162,00 €
	Judo Club de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	4 469,00 €
	Karaté Club de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	1 369,00 €
	La Vaillante	Subv.fonctionnement annuel	12 040,00 €
	L'Elan Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	322,00 €
	Office Municipal des Sports	Subv.fonctionnement annuel	1 000,00 €
	Racing Club Nantais - section de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	4 152,00 €
	Union Sportive Sainte-Anne	Subv.fonctionnement annuel	20 480,00 €
	Vertou Basket	Subv.fonctionnement annuel	16 101,00 €
	Vertou Natation	Subv.fonctionnement annuel	1 196,00 €
	Vertou Volley Ball Loisirs	Subv.fonctionnement annuel	985,00 €
	Vertou XIII	Subv.fonctionnement annuel	998,00 €
Yoga Club Vertavien	Subv.fonctionnement annuel	231,00 €	
Total Subventions sportives			104 769,00 €
Subventions diverses	AIOSANTE	Subv.fonctionnement annuel	380,00 €
	Amicale Laique de Vertou-Centre	Subv.de fonctionnement des équipements	2 166,00 €
	Association Départementale des Commissaires Enquêteurs de Loire-Atlantique	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	Association d'Information Communale de Loire-Atlantique (A.D.I.C.L.A.)	Subv.fonctionnement annuel	2 455,00 €
	Association Vertou, ses chevaux	Subv.fonctionnement annuel	1 065,00 €
	Beautour Loisirs	Subv.fonctionnement annuel	270,00 €
	Chambres des Métiers de Loire-Atlantique	Subv.fonctionnement annuel	320,00 €
	Comité des Œuvres Sociales du Personnel de Loire Atlantique	Subv.fonctionnement annuel	6 000,00 €
La Vaillante	Subv.de fonctionnement des équipements	3 685,00 €	

Subventions diverses	Les Vignerons de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	460,00 €
	Mutuelle Nationale Territoriale	Subv.fonctionnement annuel	40,00 €
	Société de Chasse "La Concorde"	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	Société de Chasse "La Vertaviennne"	Subv.fonctionnement annuel	250,00 €
	Société des Courses de Vertou	Subv.fonctionnement annuel	5 295,00 €
	Union Sportive Sainte-Anne	Subv.de fonctionnement des équipements	6 051,00 €
Total Subventions diverses			28 937,00 €

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 10

RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

OBJET : Programme 2016 d'acquisition de biens meubles

EXPOSE

La circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local définit la liste des biens meubles imputés en section d'investissement.

Pour les biens meubles inférieurs à 500 euros TTC et ne figurant pas dans l'annexe 1 de ladite circulaire, une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante fixe la liste des dépenses à imputer en investissement.

Pour l'année 2016, le Conseil est ainsi invité à approuver la liste des biens meubles inférieurs à 500 euros à imputer en section d'investissement qui ne figurent pas en annexe 1 de la circulaire visée.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Le conseil municipal

Autorise l'imputation en section d'investissement des biens meubles suivants inférieurs à 500 euros TTC.

- Jeux éducatifs des multi-accueils

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 11

OBJET : Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

RAPPORTEUR : Benoît LOIRET

EXPOSE

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'Ad'AP pour la mise en accessibilité des E.R.P et Installations Ouvertes au Public (I.O.P).

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les Ad'AP.

Vu la Décision du préfet du 26 octobre 2015 entérinant la prorogation du délai de dépôt de l'ADAP pour la Ville de Vertou de 3 mois.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

A cette date, au niveau national, la majorité des propriétaires et exploitants n'a pu respecter cette échéance et le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé Ad'AP, constituant un calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Prenant en compte ces évolutions réglementaires, la Ville de Vertou s'engage, dans l'Agenda d'Accessibilité programmée, suivant la pièce jointe en annexe, à réaliser les travaux de mises aux normes pour son patrimoine restant à mettre en accessibilité. Suivant le délai autorisé, l'Ad'AP sera déposé en Préfecture avant le 26 janvier 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu les avis favorables de la Commission de Tavaux, Aménagement et Cadre de Vie qui s'est réunie le 4 décembre 2015 et de la commission accessibilité du 9 décembre 2015,

Le conseil municipal

autorise le Maire ou son représentant à approuver l'engagement de la Ville de Vertou détaillé dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui sera transmis en Préfecture pour le 26 janvier 2016.

ADOpte PAR 28 VOIX – 4 CONTRE – 1 ABSTENTION.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)



COMMUNE DE VERTOUC

PLACE ST MARTIN B.P. 2319
44120
VERTOU



Ville de Vertou
www.vertou.fr

QCS SERVICES NANTES

6 Bis Rue Alessandro Volta, Espace Performance, La Fleuriaye BP 708 44481 CARQUEFOU

Tél : 02.51.13.90.13 - Fax : 02.51.13.93.83

SAS au capital de 300000.00 € - R.C. VERSAILLES - SIRET 804 448 587 00019 - APE 7112B

Siège Social : 1 bis rue petit Clamart – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY– Tél. : 01 40 83 75 75 – Fax : 01 40 30 39 62

N° TVA Intracommunautaire : FR 32 804 448 587

1. DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Client :

Nom : COMMUNE DE VERTOU

Adresse : PLACE ST MARTIN B.P. 2319

Code postal : 44120

Ville : VERTOU

Classement des ERP concernés :	N°	Nom ERP	Catégorie	Activité(s)	Effectif
	1	Hôtel de Ville	5	W	<200 personnes
	2	Salle Sèvre et Maine	1	L	0
	3	Atelier de poterie	5	PE	0
	4	Bibliothèque de Beautour	5	PE	0
	5	Gymnase n° 1 Jean Pierre Morel	1	X	0
	6	Halle Polyvalente	1	X	0
	7	Stade Vertou Centre (tribunes , vestiaires, salle de réunion, sanitaires (arrière garages) et ensemble des accès extérieurs et parkings)	5	X	0
	8	Centre Médico Social Vertou Centre	5	W	0
	9	C.C.A.S. et Salle Ile de France	5	W	0
	10	Ecole Elémentaire de l'Enclos	4	R	0
	11	Ecole maternelle de l'enclos	4	R	non communiqué



Rapport n° 000813441500460

Mission(s) : ADAP

12	Ecole primaire des Reigniers	5	R	non communiqué
13	Bar du Marché et cyclo club	5	PE	non communiqué
14	Ecole maternelle des Treilles	4	R	0

Personne autorisée
à engager un
Ad'AP :



2. PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE

2.1 Stratégie patrimoniale de mise en accessibilité

Les pistes retenues pour bâtir une stratégie patrimoniale de mise en accessibilité sont :

- | | |
|--|---|
| <p>➤ Continuité de la chaîne de déplacement</p> | <p><i>Les PAVE vont influencer les choix des bâtiments à traiter en priorité si les abords ne sont pas accessibles</i></p> |
| <p>➤ Enjeux spécifiques</p> | <p><i>Priorité des bâtiments à traiter du fait de leur insertion, fréquentation, symbole qu'ils représentent, importance du service rendu aux usagers ou de leurs demandes</i></p> |
| <p>➤ Evolution du patrimoine</p> | <p><i>Cessation d'activité envisagée</i></p> |
| <p>➤ Optimisation des coûts</p> | <p><i>Engagement à moindre frais ou lourds investissements pour un faible gain d'accessibilité</i></p> |
| <p>➤ Travaux de même nature</p> | <p><i>Travaux à regrouper à l'échelle du parc immobilier</i></p> |
| <p>➤ Répartition territoriale</p> | <p><i>Implantation cohérente, bonne répartition ou ERP aux fonctions similaires proches les uns des autres</i></p> |
| <p>➤ Organisation de l'activité</p> | <p><i>Eventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'agenda afin d'améliorer l'accueil des personnes en fonction des différents types de handicap.</i></p> |

En fonction des pistes évoquées ci-dessous, le projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements décrits au § 2, établi en collaboration avec le client, est présenté ci-après.

Stratégie patrimoniale :

- *. Cessation d'activité et désaffectation de 5 bâtiments sur la 2^{ème} période :Stade de la Boissière, local de la Police Municipale, Stade Sèvre et Maine , le skate parc, l'ex-trésorerie*
- *Adaptation totale ou partielle du bâtiment dans le cadre de travaux d'aménagement à vocation fonctionnelle d'ici 4 ans :CMS, CCAS, GS des Reigniers*
- *Aménagement éventuelle totale ou partielle des abords des bâtiments en lien avec des travaux d'aménagement de l'espace public (Salle Sèvre et Maine et Halle polyvalente dans le cadre de la réalisation des abords du nouveau collège par exemple).*
- *Pour le reste du patrimoine adaptation de l'accessibilité avec optimisation des coûts et des fonctionnalités (Gymnase Jean Pierre Morel adaptation d'un espace pour le public au RC par ex) et des mises aux normes diverses.*



Synthèse de l'estimation des coûts de la mise en accessibilité

	PERIODE 1			PERIODE 2 2019/2021	TOTALE
	ANNEE 1 2016	ANNEE 2 2017	ANNEE 3 2018		
	TOTAL	4040 €HT	116870 €HT	116995 €HT	275965 €HT

Hôtel de Ville	0 €HT	0€HT	0€HT	43265€HT	43265€HT
Salle Sèvre et Maine	0 €HT	26450€HT	11760€HT	0€HT	38210€HT
Atelier de poterie	0 €HT	0€HT	4530€HT	0€HT	4530€HT
Bibliothèque de Beautour	0 €HT	0€HT	6070€HT	0€HT	6070€HT
Gymnase n° 1 Jean Pierre Morel	0 €HT	27665€HT	85000€HT	0€HT	112665€HT
Halle Polyvalente	0 €HT	0€HT	0€HT	14440€HT	14440€HT
Stade Vertou Centre	0 €HT	0€HT	0€HT	23920€HT	23920€HT
Centre Médico Social Vertou Centre	0 €HT	25745€HT	0€HT	0€HT	25745€HT
C.C.A.S. et Salle Ile de France	0 €HT	0€HT	9635€HT	0€HT	9635€HT
Ecole Elémentaire de l'Enclos	0 €HT	0€HT	0€HT	160260€HT	160260€HT
Ecole maternelle de l'enclos	0 €HT	0€HT	0€HT	34080€HT	34080 €HT



QCS SERVICES

Rapport n° 000813441500460

Mission(s) : ADAP

Ecole primaire des Reigniers	0 €HT	0€HT	0 €HT	15620 €HT	15620€HT
Bar du Marché et cyclo club	4040 €HT	0€HT	0€HT	0€HT	4040€HT
Ecole maternelle des Treilles	0 €HT	21390€HT	0€HT	0€HT	21390€HT

2.2 Durée de l'Ad'Ap

6 ans soit 2 période(s).



**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 12

OBJET : Programme de l'Habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018
Avis de la commune de Vertou

RAPPORTEUR : Alexandra de LESQUEN

EXPOSE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole pour la période 2010–2016 a été approuvé en Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 et est venu renforcer la politique de l'habitat menée par la communauté urbaine depuis 2004, année d'adoption du premier PLH (2004-2009).

S'inscrivant dans une vision globale de l'avenir métropolitain à l'horizon 2030, le PLH est porteur d'une ambition démographique renouvelée. Des objectifs de construction neuve élevés et territorialisés ont été fixés afin de porter cette ambition, ainsi qu'une volonté de diversifier l'offre de logements dans une logique de développement cohérent, durable et solidaire de la métropole.

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MLLE - Art. L302-3 et L. 302-9 du CCH), une évaluation à mi-

parcours du PLH 2010-2016 de Nantes Métropole a été engagée. Les évolutions réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLH (loi Duflot du 18 janvier 2013 modifiant l'article 55 de la loi SRU en particulier) conduisent la Métropole à proposer une modification du Programme Local de l'Habitat (art. L.302-2 et L.302-4 du CCH).

Le conseil métropolitain du 10 octobre 2014 a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Métropolitain, sur la base d'objectifs et d'orientations stratégiques communs et dans un calendrier conjoint à l'élaboration du Prochain Programme Local de l'Habitat et du prochain Plan de Déplacement Urbain. Aussi, le Programme Local de l'Habitat venant à terme au 31 décembre 2016, la modification doit être combinée avec une prorogation du PLH de deux ans, comme le prévoit l'article L.302-4-2 du CCH et ce sous réserve de l'accord de M. le Préfet jusqu'à l'adoption du Prochain Programme Local de l'Habitat.

Le projet de modification du PLH doit être soumis pour avis au vote du conseil municipal.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUTATION A MI-PARCOURS DU PLH

L'évaluation à mi-parcours du PLH 2010-2016 de Nantes Métropole a été engagée en 2013, en même temps que l'évaluation des politiques urbaines de Nantes Métropole. Cette évaluation avait pour objectif d'analyser les évolutions territoriales et réglementaires intervenues depuis 3 ans et d'identifier les actions à modifier ou intégrer pour les 3 prochaines années.

- **Un contexte réglementaire et des dispositifs nationaux en matière d'habitat renouvelés impactant le Programme Local de l'Habitat**

La loi du 18 janvier 2013 (dite « loi Duflot ») relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social est venue porter les objectifs en logements sociaux de 20 à 25%, avec une obligation de rattrapage pour 2025.

Plus récemment, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 « vise à réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ». Elle renforce le rôle des EPCI dotés d'un PLH en matière de politique de peuplement et prévoit notamment le renforcement des missions de la Conférence Intercommunale du Logement et l'élaboration d'un **Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur**.

- **Un contexte socio-démographique et des dynamiques des marchés locaux de l'habitat actualisés**

La population de Nantes Métropole s'élève à 602.923 habitants en 2012 (RGP Insee) et enregistre une progression de 0,8% par an, entre 2007 et 2012.

La métropole connaît depuis 2010, un rythme soutenu de construction neuve (6600 logements par an entre 2010 et 2014 contre 4 400 entre 2003 et 2009). Ainsi, si on prend en compte les fortes livraisons de logements depuis 2010, on peut estimer que la population de Nantes Métropole se situerait début 2014 aux environs de 610 000 habitants (+0,6% depuis 2013).

Cette estimation placerait la croissance démographique de Nantes Métropole entre le scénario central et le scénario haut.

Les défis que se sont fixés Nantes Métropole et ses communes membres restent néanmoins d'actualité, en particulier celui d'accompagner le dynamisme du territoire mais surtout celui de permettre des parcours résidentiels pour tous les habitants, dans un contexte de crise économique. On assiste en effet à une précarisation d'une partie de la population : 60 % des demandeurs de logements sociaux ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM (niveau du logement locatif très social – PLAI), et donc difficultés à accéder au logement privé dans la métropole.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE RÉAFFIRMÉE

Proposer un logement en réponse aux besoins et selon les ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent une priorité pour la Métropole. Quels que soient leur revenus, chaque citoyen de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins.

- **Une nécessaire actualisation des besoins en logements neufs pour intégrer les évolutions intervenues dans le territoire depuis l'adoption du PLH**

Pour intégrer les évolutions intervenues dans le territoire depuis l'adoption du PLH, une actualisation des besoins en logements neufs à hauteur de 5500 à 6000 logements/an est nécessaire en réponse :

- aux besoins de la population déjà présente dans le territoire et aux évolutions sociétales : vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, familles monoparentales ou recomposées, etc., il est en effet nécessaire de continuer à produire des logements.

- aux besoins en logements en réponse à la croissance démographique : permettre l'accueil de + 100 000 habitants d'ici 20 ans (+ 75 000 à 2030) dont 87 % sont issus du solde naturel.

La production de logements constitue également un enjeu économique majeur pour les entreprises du BTP, les PME/PMI artisanales locales (environ 1,5 emploi pour un logement construit).

Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4500 à 5000 logements par an. Ces objectifs ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2013 a été de 6600 logements par an, avec des pics très forts en début de période. L'augmentation des objectifs à hauteur de 5500 à 6000 logements neufs par an est à la fois mesuré et équilibré.

Au sein de la production de logements, la place du logement social doit être renforcée. En effet, malgré les efforts de production réalisés par l'ensemble des communes de la métropole, la demande de logements sociaux continue d'augmenter : 27685 ménages sont inscrits sur le fichier commun de la demande au 01/01/2015. En réponse à ces besoins, les objectifs en matière de logements sociaux sont réévalués à hauteur de 1800 à 2000 logements sociaux par an soit 33 % de la production neuve annuelle. Ce niveau de production est atteint depuis 2012. La production de logements abordables, en accession comme en locatif (PLS), constitue un autre pilier de la politique métropolitaine permettant de couvrir une gamme plus large de parcours résidentiels dans la métropole en s'adressant aux ménages aux revenus

intermédiaires qui peinent à accéder au marché privé. Les objectifs quantitatifs du PLH sont ainsi confirmés à hauteur de 1300 logements abordables par an : 500 en locatif (Prêt Locatif Social) et 800 en accession soit 22 % de la production neuve annuelle. L'habitat participatif y concourt également.

- **De nouvelles dispositions en matière de logement social nécessitant une actualisation des objectifs de logements sociaux.**

Le renforcement de la production de logement sociaux à hauteur de 2000 logements sociaux permet de répondre aux nouvelles dispositions en matière de logement sociaux issus de la loi du 18 janvier 2013 (dite « loi Duflot ») relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social. Le seuil minimal passe à 25% avec une date-butoir en 2025.

Au 01/01/2014, il manquait 11681 logements sociaux dans notre territoire pour atteindre 25 % du parc de résidences principales. Avec une production de 2000 logements sociaux chaque année, la métropole peut atteindre 25 % en 2025. Néanmoins, à l'échelle communale, compte tenu du taux de logements sociaux de chaque commune, le volume de logements sociaux peut couvrir jusqu'à 100 % de leur capacité de production. Au-delà du nombre de logements qui serait à construire se pose la question de la capacité réelle à les construire. Certains territoires subissent en effet de nombreuses contraintes qui empêchent ou limitent la construction : zones humides, le PEB, etc.

Toutes les communes de la métropole se sont engagées dans le PLH à réduire leur déficit en logement sociaux et ont fait des efforts réels dans la période précédente, en témoigne le bilan triennal de rattrapage SRU 2011-2013 lors duquel toutes les communes en situation de rattrapage ont rempli leurs objectifs.

Il s'agit de maintenir cette dynamique de production de logements sociaux dans tout le territoire tout en assurant une production en cohérence avec les besoins et la capacité à faire des territoires. C'est pourquoi la métropole souhaite mobiliser une possibilité réglementaire offerte aux EPCI dotés d'un PLH : la mutualisation. Il s'agit de répartir le nombre de logements à rattraper à l'échelle intercommunale dans une recherche de solidarité intercommunale et d'équilibre des territoires. La mutualisation peut donc être proposée aux communes qui n'ont pas la capacité suffisante à produire des logements sociaux et ce sous deux conditions : la condition de reporter les logements non réalisés sur d'autres communes (concrètement, les villes qui dépassent l'objectif SRU, Nantes et Saint-Herblain) et la condition de maintenir un engagement fort et concret des communes à construire plus que dans la période antérieure : cet effort de production est fixé à 35 % de logements sociaux dans la production globale.

- **Une actualisation des fiches communales PLH des 24 communes de la métropole**

Une actualisation des fiches communales du PLH a été rendue nécessaire pour les rendre conformes aux objectifs de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative au renforcement des obligations de production de logement social mais également pour intégrer l'actualisation des besoins en logements neufs dans la métropole.

Dans ce cadre, une actualisation des objectifs de production de logements neufs ainsi que la liste des opérations permettant d'alimenter ces objectifs ont été ajustés dans le cadre de réunions de travail entre Nantes Métropole et la commune de Vertou.

La commune confirme son plein accord pour contribuer à l'effort global de production de logements et répondre ainsi aux enjeux d'attractivité du territoire métropolitain en retenant un objectif de 220 logements par an pour la période 2014-2018.

S'agissant du logement social, la ville de Vertou est également favorable à la mutualisation au niveau métropolitain des objectifs de production, qui illustre le principe de solidarité intercommunale, et, dans ce cadre, s'engage à produire 35% de logements sociaux au sein de sa production neuve soit 77 logements par an.

La fiche communale mise à jour constitue l'annexe n°1 à la présente délibération.

DES ACTIONS À MODIFIER OU INTÉGRER POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES DANS LE PLH

L'évaluation a permis d'**identifier les actions à modifier ou intégrer pour la période 2014-2018** dans le programme :

- **L'actualisation des besoins en logements neufs pour intégrer les évolutions intervenues dans le territoire depuis l'adoption du PLH** : passage à 5500 à 6000 logements neufs par an dont 1800 à 2000 logements sociaux et 1300 logements abordables
- **La politique de peuplement métropolitaine** a été renforcée : élargissement des missions de la Conférence Intercommunale du Logement, élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur et projet de Maison de l'Habitant.
- **La mise à jour de certaines fiches actions** : la réponse aux besoins spécifiques en logements (actualisation des besoins en logements des jeunes et des personnes âgées), intégration des projets ou actions nouvelles dans les quartiers prioritaires ou en direction du parc privé existant.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

1 – Émet un avis favorable au projet de modification et de prorogation du Programme Local de l'Habitat pour la période 2014-2018;

2- Approuve la fiche communale actualisée de Vertou, déclinaison du programme d'actions territorialisé du PLH modifié.

3- S'engage à mobiliser aux côtés de Nantes Métropole et des acteurs ou partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat modifié-prorogé. La commune souligne la nécessité que ces développements soient accompagnés de manière volontariste par la Métropole sur tous les champs d'action publique en découlant : transports, aménagements de l'espace public notamment.

4- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte PAR 28 VOIX – 5 ABSTENTIONS.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

Fiche communale PLH de Vertou

Modification du PLH (2014-2018)

1. Les données clés

	Population 2012	Evolution annuelle 2007-2012	Résidences principales 2014
Commune de Vertou	22307	+1 %	9666
Nantes Métropole	602 923	+0,6 %	287 199

	Logements SRU 2014	Nombre de logements manquants au 01/01/2014	Taux SRU 2014
Commune de Vertou	748	1 668	7,74 %
Nantes Métropole	61 586	12 278	21,4 %

2. Rappel : bilan de la production 2010-2013

Objectif PLH 2010-2016 : 135 à 145 logements par an dont 25% de logements sociaux soit 36/an
 NB : objectif SRU 2011-2013 = 108 logements soit 36 logements/an

> **Des objectifs PLH dépassés sur la période 2010-2013 avec plus de 200 logements commencés par an en moyenne en raison :**

- du dynamisme du diffus : 130 logements autorisés/an en moyenne en 2010-13 soit 60% de la production.
- la sortie d'opérations sur foncier maîtrisé, servitude pour mixité sociale ou orientations d'aménagement

> 95 logements sociaux ont été financés sur la période 2011-2013 auxquels s'ajoutent 13 PLS, un volume conforme aux objectifs SRU et légèrement en-dessous des objectifs PLH. En effet, les logements sociaux représentent 22% des logements autorisés en moyenne sur la période 2010-2013.

Année	Logements autorisés	Logements mis en chantier	Logements sociaux financés	PLS agréés
2010	405	281	126	11
2011	125	272	19	13
2012	182	117	29	0
2013	267	182	47	0
Moyenne 2010-2013	245	213	55	6

3. Opérations programmées pour la période 2014-2018

Objectif annuel PLH 2014-2018 : 220 logements/an

Objectif annuel logement social PLH : 77 logements sociaux/an
(35 % de la construction neuve)

Cet objectif tiendra lieu d'objectif de rattrapage SRU pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019

Les opérations de logements pouvant alimenter les objectifs de la commune sont les suivantes :

Type urbanisation	Opérations	Logements autorisés entre 2014 et 2018 (jusqu'au 31/12/2018)	dont logements sociaux	dont PLS	dont logts abordables
	<i>Petit Diffus</i>	250 logements (50/an)	0		
	<i>Diffus en opération</i>	580	137	52	15
<i>En opérations</i>	Gendarmerie-rue de la Massonnière	53	12		13
	137-143 rte de la Gare	60	16		
	39, avenue de la Maladrie	40	11		
	OA Les Fontenelles	4	0		
	OAP la Gare	267	170		28
	OAP l'Herbray	30	0		
	OAP les Reigniers	22	0		
	OAP 8 mai – 11 novembre	69	18		
TOTAL IDENTIFIES		1375 logements soit 275/an	364 soit 73/an	52	56

> Les opérations envisagées pour la période 2014-2018 atteignent 1375 logements soit 275/an sous réserve de l'engagement des opérations listées. L'augmentation de l'objectif PLH de la commune de Vertou à hauteur de 220 logements/an (au lieu de 135 à 145) apparaît réaliste.

> Malgré une production sociale soutenue, la commune présente des difficultés à répondre aux obligations réglementaires en matière de rattrapage des logements manquants dans les volumes et le rythme fixé. C'est pourquoi, la commune de Vertou souhaite recourir à la mutualisation de ses objectifs de rattrapage SRU. Elle s'engage à ce titre à réaliser 35 % de logements sociaux dans sa production annuelle de logements.

4 .Outils et moyens mis à disposition

Afin de conforter la production de logements et en particulier de logements sociaux et abordables, Nantes Métropole et la commune mettront en œuvre les outils et moyens nécessaires, notamment :

- **Le Plan Local d'Urbanisme** de la commune et le futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain : plusieurs outils réglementaires sont mobilisables pour renforcer ou encadrer la production de logements en particulier sociaux et abordables :
 - les secteurs ENL qui permettent de « *délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale* ».
 - les orientations d'aménagement : cet outil permet de « *prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre* » et notamment « *les indications sur le programme de logement à développer* ».
 - les servitudes pour mixité sociale : outils qui consiste à « *réserver des emplacements en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit* »
- **L'intervention foncière :**
 - l'acquisition directe de foncier par Nantes Métropole pour le logement social, les réserves foncières Habitat et renouvellement urbain, qui visent à moyen/long terme à réaliser des opérations de type ZAC ou des aménagements mixtes voirie/habitat.
 - Le Programme d'Action Foncière (PAF Habitat) permet de constituer des réserves foncières au bénéfice des communes pour les opérations d'habitat à moyen et long terme.
 - L'Agence Foncière de Loire-Atlantique (AFLA) établissement public foncier local qui assure le portage de fonciers sur sollicitation de la Métropole.
 - La politique foncière propre de la commune.

• Les ZAC et opérations publiques qui permettent à la collectivité de maîtriser le foncier, de construire les infrastructures nécessaires et d'assurer une programmation de logements en adéquation avec les besoins et les objectifs du PLH.

5. La poursuite des actions thématiques :

- l'amélioration du parc privé existant

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux couvre l'ensemble du territoire métropolitain (hors OPAH) avec trois objectifs prioritaires : la rénovation énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap et la lutte contre l'habitat indigne ou l'inconfort des logements.

- les publics spécifiques

Tableau sur les opérations réalisées et projetées sur la commune avec date de réalisation.

Public concerné	Opération	Nb de logements ou capacité	Année de livraison	Commentaires
Jeunes	FJT la Gare	97	Prévue en 2016	
Logement d'insertion	Ville au Blanc	15		
Handicap	Foyer Beautour	30	Prévue en 2016	

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 13

OBJET : Accès d'enfants handicapés fréquentant les centres de loisirs municipaux : convention 2016 avec l'association «HANDISUP»

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

EXPOSE

Depuis 2008, les accueils de loisirs municipaux reçoivent régulièrement des enfants en situation de handicap durant les vacances scolaires et les mercredis. Cet accueil répond à l'engagement politique de la Ville en matière d'intégration des personnes handicapées formalisée par une charte de déontologie pour l'accueil des jeunes handicapés dans les structures de loisirs, signée en 2006 avec le Comité «Jeunesse au Plein Air ».

L'accueil de ces enfants différents nécessite de renforcer l'encadrement de l'équipe d'animation concernée, de sorte que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions pour le groupe et pour l'enfant.

Dans ce contexte, un accompagnement à la gestion des actes courants (déplacement, repas, temps de repos, actions éducatives...) s'avère parfois nécessaire lorsque l'enfant souffre d'un

handicap particulièrement sévère. Cet accompagnement nécessite une compétence technique qui n'entre pas dans le champ de l'animation.

Il est proposé, par conséquent, de faire appel aux services de l'association HANDISUP pour l'année 2016, laquelle dispose des ressources éducatives adaptées pour assurer cette prestation

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant la nécessité de disposer des moyens et ressources nécessaires afin de garantir la mise en œuvre des objectifs municipaux en matière de handicap

Vu l'avis de la Commission Famille Solidarités Proximité

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-après annexée

Dit que les crédits correspondant seront inscrits au chapitre 011 Charges à caractère général, article 6228 Divers.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ACCOMPAGNATEUR FACILITATEUR

ENTRE

La Commune de Vertou, représentée par son Maire, Rodolphe AMAILLAND, dûment habilité en application d'une délibération du Conseil Municipal d'une part,

et

L'Association HANDISUP, représentée par son Président, Frédéric LEMAITRE, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le service d'aide aux familles de l'association HANDISUP est chargé, par la Commune de Vertou, d'accompagner des enfants en situation de handicap accueillis dans les structures municipales «enfance-jeunesse» les mercredis et les vacances scolaires de l'année 2016. Il s'agit d'une aide spécifique à la journée de 8 h 30 à 17 h 30.

Chaque accompagnement d'enfant fera l'objet d'un protocole particulier entre l'association, la famille et la Commune précisant les conditions et la durée de mise en œuvre de l'action.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES D'HANDISUP

Le service d'aide aux familles d'**HANDISUP**, **s'engage à mettre à disposition** un ou plusieurs accompagnateurs salariés de l'association sur les temps de présence des enfants.

Le ou les accompagnateurs sont assurés par l'association **HANDISUP** et bénéficient d'une couverture en matière d'accident du travail (N° URSAFF de l'association employeur : 44 000 000 913 606 893) et de responsabilité civile (société d'assurance MAIF, numéro de police 2660037J).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EXERCICE

Pendant la durée du service, le ou les accompagnateurs sont soumis au règlement intérieur **de la structure d'accueil**. Toute difficulté dans l'application de ce règlement doit être signalée immédiatement au responsable de l'association **HANDISUP** ainsi qu'à la Commune de Vertou.

L'activité professionnelle du ou des accompagnateurs est limitée à la gestion du quotidien (déplacements, repas, temps de repos...) et aux actions susceptibles de favoriser une bonne participation des enfants aux activités d'animation proposées.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE VERTOU

En contrepartie de cette mise à disposition, **la Commune de Vertou**, s'engage à régler une prestation de service à **HANDISUP** fixée à 21, 34 € de l'heure (vingt et un euros et trente quatre centimes). Une feuille d'émargement est remise aux responsables des structures municipales et sera jointe à la facture (après visas respectifs) pour justifier les heures facturées.

Le paiement s'effectuera sur présentation de facture mensuelle adressée à **la Commune de Vertou**.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Fait à Vertou, le

La Commune de Vertou

Monsieur le Maire ou son représentant

HANDISUP

Le Président,

Frédéric LEMAITRE

Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 14

OBJET : Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAFLA pour les accueils de loisirs sans hébergement et l'aide spécifique aux rythmes scolaires

RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

EXPOSE

La Ville de Vertou a mis en place depuis plusieurs années une politique éducative volontariste centrée sur le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes avec pour ambition de permettre à chacun de trouver son identité, de comprendre son environnement et d'accéder à l'autonomie et à la responsabilité dans ses pratiques sociales.

Elle entend poursuivre, dans ces prochains mois, ses réflexions et son action autour des projets d'éducation et d'animation avec l'ensemble des acteurs et partenaires éducatifs locaux, sur tous les temps de vie des enfants et des jeunes.

De son côté, la Caisse d'Allocations Familiale de Loire-Atlantique contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le soutien financier et technique apporté dans ce contexte nécessite la formalisation des engagements par l'élaboration d'une convention d'objectifs et de financement qui couvre les prestations de services concernées.

En l'état, la présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour la gestion des activités extrascolaires organisées par la Ville (Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-12 ans et Accueil de Loisirs adolescents) ainsi que l'aide spécifique aux rythmes éducatifs suite à la mise en place du Projet Educatif de Territoire Vertavien validé par l'Etat.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant l'intérêt pour la population vertavienne de poursuivre l'actuelle politique éducative et d'animation au profit des familles vertaviennes,

Vu l'avis de la Commission Famille-Solidarités,

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire et son représentant à signer les actes correspondant à la mise en œuvre de la décision.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



PRESTATION DE SERVICE JEUNESSE

Les conditions ci-dessous, complétées des «conditions générales prestation de service ordinaire», des «conditions particulières prestation de service accueil de loisirs sans hébergement», et des «conditions générales aide spécifique rythmes éducatifs» constituent la présente convention.

Entre :

La Ville de Vertou représentée par Le Maire, Monsieur Rodolphe Amailland, dont le siège est situé : Hôtel de Ville – 2 Place St Martin - CS 22319 - Vertou Cedex

ci-après désigné « le gestionnaire »,

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique représentée par la Directrice, Madame Elisabeth Dubecq Princeteau, dont le siège est situé : 22 rue de Malville - 44937 Nantes Cedex 9.

ci-après désignée « la CAF ».

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service :

- extrascolaire
- de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE)

pour les équipements ci-après :

- ALSH VERTOOU 3 -12 ANS dont le n° SIAS est **200800545**
- AL ADO VERTOOU dont le n° SIAS est **200800546**
- ASRE VILLE DE VERTOOU dont le n° SIAS est **201501378**

Article 2 - Les modalités de calcul des subventions

Prestation de service extrascolaire

Les parties à la présente convention retiennent comme modalités de calcul de cette prestation de service pour l'accueil extrascolaire ALSH VERTOOU 3-12 ANS l'option n° 2 et pour l'accueil extrascolaire AL ADO VERTOOU l'option n° 7, relatives au mode de paiement des familles, telles que détaillées aux « Conditions particulières Prestation de service ALSH» de la présente convention en son article «Le mode de calcul de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement».

Quel que soit le mode de tarification aux familles retenu, le gestionnaire doit communiquer à la CAF le nombre d'actes réalisés au profit des familles utilisatrices de l'équipement. (Toutes les clauses de l'annexe 2 « dispositions concernant les modalités de tarification aux familles et la gestion des présences », restent inchangées et demeurent applicables à la présente convention.)

Pour l'ensemble des prestations de service, les parties à la présente convention décrivent ci-après les modalités de mise en œuvre dont elles conviennent pour permettre à la CAF de disposer du décompte des actes nécessaires au calcul de la prestation de service, et de pouvoir en vérifier l'exactitude.

Aide spécifique rythmes éducatifs

Les modalités de calcul de l'aide spécifique rythmes éducatifs sont détaillées aux «Conditions générales Aide spécifique rythmes éducatifs» de la présente convention en son article «Le mode de calcul de l'aide spécifique rythmes éducatifs».

Les parties à la présente convention décrivent ci-après les modalités de mise en œuvre dont elles conviennent pour permettre à la CAF :

- d'identifier les nouvelles plages d'accueil pour les 3 heures concernées par les rythmes éducatifs au titre de la présente convention, (document en annexe validé CAF)
- de disposer du décompte des actes nécessaires au calcul de l'aide, et de pouvoir en vérifier l'exactitude.

Article 3 – Le versement des subventions

Le taux de ressortissants du régime général applicable pour la prestation de service « ALSH » est fixé à 96%.

Le paiement par la CAF est effectué en fonction des pièces justificatives détaillées dans les «conditions particulières prestation de service ALSH» de la présente convention, produites au plus tard le 30 avril de l'année qui suit l'année du droit examiné.

Concernant les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité précisées dans les "conditions particulières" de la présente convention, le gestionnaire s'engage à fournir à la CAF via l'appli SIEJ :

- des données actualisées au 30 juin,
- des données actualisées au 30 septembre.

Rythme et modalités de paiement :

La CAF verse la prestation de service sous forme d'acomptes à raison de :

- 40 % à partir du 15 janvier sur production des pièces justificatives détaillées dans les «conditions particulières» de la présente convention,
- 30 % à partir du 15 mai, sur production des pièces justificatives détaillées dans les «conditions particulières» de la présente convention.

En cas d'augmentation importante du droit (N) examiné, le versement du deuxième acompte peut être conditionné à la vérification en cours d'année de l'exécution du service, au moyen d'un bilan intermédiaire au 30 juin et au 30 septembre via l'appli SIEJ.

De même, en cas de risque de fermeture temporaire ou définitive ou de réalisation très partielle du service, le versement des acomptes peut être suspendu ou annulé.

Durant la première année d'ouverture, un premier acompte de 40% est versé à la signature de la convention, un deuxième acompte de 30 % est versé sur production des données d'activité

annuelles intermédiaires au 30 juin ou au 30 septembre et extrapolées jusqu'au 31/12 via l'applicatif SIEJ.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs dans les délais impartis.

Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire,
- la mise en recouvrement d'un indu.

Cet indu fait l'objet d'une régularisation sur le prochain versement ou d'un remboursement direct à la CAF.

Article 4 – Le suivi des engagements et évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La CAF et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements en fin de convention.

Article 5 – durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du **1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2018**.

Le gestionnaire reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- les «conditions générales prestation de service ordinaire» en leur version d'octobre 2014, « les conditions particulières prestation de service ALSH » en leur version d'octobre 2014 et «les conditions générales Aide spécifique rythmes éducatifs», en leur version d'octobre 2014, documents disponibles sur le site internet « www.caf.fr » de la CAF de Loire Atlantique et le gestionnaire les accepte.

Fait à _____ le _____ en deux exemplaires.

La Directrice
de la Caisse d'Allocations Familiales
de Loire-Atlantique,

Elisabeth Dubecq-Princeteau

Le Maire de Vertou,

Rodolphe Amailland

Norm du gestionnaire
Commune

Ville de Vertou
Vertou

Année

Organisation des TAP validée Caf

à partir de l'annexe 2 de la convention ASRE, et de l'analyse de l'organisation du temps péri et scolaire

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf
(en format "hh:mm" Ex 8:00-9:00)									
15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45			15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45

Cette organisation s'applique à :
1- Toutes les écoles
2- A une ou plusieurs écoles

Lesquelles ?

Ecoles maternelle et élémentaires des Treilles
Ecoles maternelle et élémentaires de l'Enclos

Amplitude d'ouverture hebdomadaire retenue Caf (en centèmes d'heures)

3h

à compléter à partir de l'annexe 2 de la convention ASRE

à compléter après analyse de l'éligibilité

date de validation CT

29/09/15

date de validation cadre

03/11/15

Observations CT
Etre vigilant de ne déclarer à la CAF que 3h maximum par enfant, pour un enfant qui s'inscrirait les 4 jours de la semaine et qui resterait les 4h aux TAP.

Modalités de décompte des heures TAP à notifier au partenaire :

Nom du gestionnaire
Commune

Ville de Vertou
Vertou

Année

Organisation des TAP validée Caf

à partir de l'annexe 2 de la convention ASRE, et de l'analyse de l'organisation du temps péri et scolaire

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf
(en format "hh:mm" Ex 8:00-9:00)									
15:45-16:45	15:45-16:30	15:45-16:45	15:45-16:30			15:45-16:45	15:45-16:30	15:45-16:45	15:45-16:30

Cette organisation s'applique à : 1. Toutes les écoles

2. A une ou plusieurs écoles Lesquelles ?

Ecole primaire des Reigniers

Amplitude d'ouverture hebdomadaire retenue Caf (en centèmes d'heures)

3h

à compléter à partir de l'annexe 2 de la convention ASRE

à compléter après analyse de l'éligibilité

date de validation CT

29/09/15

date de validation cadre

07/11/15

Observations CT

Etre vigilant de ne déclarer que 45mn par jour pour les enfants présents aux TAP.

Modalités de décompte des heures TAP à notifier au partenaire :

Nom du gestionnaire
Commune

Ville de Ventou
Ventou

Année

Organisation des TAP validée Caf

à partir de l'annexe 2 de la convention ASRE, et de l'analyse de l'organisation du temps péri et scolaire

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf	horaires TAP déclarés	horaires TAP validés Caf
(en format "hh:mm" Ex 8:00-9:00)									
15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45			15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45	15:45-16:45

Cette organisation s'applique à : 1- Toutes les écoles

Ecole maternelle et élémentaire Henri Lesage

2- A une ou plusieurs écoles Lesquelles ?

Amplitude d'ouverture hebdomadaire retenue Caf (en centèmes d'heures)

3h

à compléter à partir de l'annexe 2 de la convention ASRE

à compléter après analyse de l'éligibilité

date de validation CT

29/09/15

date de validation cadre



Observations CT
Être vigilant de ne déclarer à la CAF que 3h maximum par enfant, pour un enfant qui s'inscrit les 4 jours de la semaine et qui resterait les 4h aux TAP.

Modalités de décompte des heures TAP à notifier au partenaire :

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 15

OBJET : Adhésion à l'association La Semaine du Son

RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

EXPOSE

L'association La Semaine du Son, reconnue par l'Etat comme étant d'intérêt général ayant un caractère social, a pour but de développer les connaissances sur notre environnement sonore par une approche transversale du son - médicale, culturelle, industrielle, pédagogique, environnementale, sociologique, économique....

A cette fin, elle organise notamment un évènement annuel intitulé La Semaine du Son, durant lequel elle met en œuvre ou promeut des manifestations de formes diverses (conférences, expositions, stages...).

Dans le cadre de Cour & Jardin, la Ville développe des actions volontaristes en faveur des musiciens, des élèves en enseignement artistique et du grand public visant à prévenir des risques auditifs liés à l'exposition au son, promouvoir les techniques d'enregistrement et de diffusion sonore, favoriser l'épanouissement individuel par l'expression musicale et sonore et d'intégrer dans les pratiques culturelles les personnes en situation de handicap.

L'adhésion à l'association La Semaine du son permettra à la Ville de bénéficier du rayonnement de cet événement annuel, de bénéficier d'espaces d'échanges entre professionnels et d'outils de communication à dimension nationale, tel que le site internet. Le montant de cette adhésion est de 220 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu les statuts de l'association La Semaine du Son et les ressources qu'elle tient à la disposition de ses membres ;

Considérant les enjeux de santé publique et de qualité de pratique culturelle liés à notre environnement sonore et la volonté municipale de s'inscrire dans des actions en cohérence avec ces enjeux

Le conseil municipal

- Décide d'adhérer à l'association La Semaine du Son
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette adhésion
- Dit que les crédits correspondant au montant de la cotisation annuelle, soit 220 euros sont inscrits au budget 2016, chapitre 011 – Charges à caractère général, article 6281 - Concours divers (cotisations...).

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART –
MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 16

OBJET : Convention de partenariat 2015-2016 entre la Commune de Vertou et l'Association Union Sportive de la Sainte Anne

RAPPORTEUR : François LE MABEC

EXPOSE

L'association Union Sportive de la Sainte Anne (USSA) est affiliée à la Fédération Française de Football et agit de manière très importante sur le territoire vertavien auprès des jeunes notamment dans une dimension éducative et de loisirs.

Elle bénéficie à ce titre des modes de subvention de fonctionnement prévus pour l'ensemble du secteur associatif sportif vertavien, soit :

- une subvention de fonctionnement, dont les critères sont arrêtés par l'Office Municipal des Sports en accord avec la ville ;

- une subvention au titre des charges de fonctionnement des associations propriétaires d'équipements sportifs.

Par ailleurs, cette année pour la 8^{ème} saison sportive consécutive, l'USSA a engagé son équipe principale en Championnat de France Amateur 2. Cet engagement est essentiel à la dynamique associative car il permet à l'association de valoriser l'investissement de ses joueurs et de ses formateurs. Il a également une vocation pédagogique et éducative importantes en permettant à de nombreux jeunes de participer aux fonctions d'encadrement au sein même du club.

Cet engagement impose des obligations particulières qui nécessitent une mise en adéquation des moyens existants. Les dirigeants du club se sont investis dans une démarche d'accroissement et de diversification des recettes qui se révèle insuffisante, confirmée par l'analyse des comptes de l'association dans le cadre des bilans annuels et prévisionnels.

Il est donc proposé de compléter le dispositif existant par un apport complémentaire et spécifique de 52 469 € qui tient compte de l'évolution de l'équipe première en Championnat de France Amateur 2, ce qui porte le montant cumulé des subventions municipales à 79 000 € au titre de l'année sportive 2015-2016.

Conformément à la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le décret 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et s'agissant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, il convient de conclure une convention entre la ville et l'USSA qui fixe les modalités de partenariat entre la Commune et l'USSA.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant le projet porté par l'USSA pour évoluer en Championnat de France Amateur 2 et son budget prévisionnel de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt que présente la pratique du haut niveau sportif pour le dynamisme et l'attractivité de la Commune et son incidence positive sur la qualité d'encadrement de la jeunesse ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le décret 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Le conseil municipal

- Accorde une subvention exceptionnelle de 52 469 € visant à soutenir l'évolution de l'Union Sportive de la Sainte Anne au sein du Championnat de France Amateur 2 de la Fédération Française de Football ;
- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 67 Charges exceptionnelles, article 6745 - Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ;

- Approuve la convention de partenariat présentée en annexe de la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous les avenants nécessaires à sa mise en œuvre durant sa période d'exécution.

ADOpte PAR 32 VOIX – 1 ABSTENTION.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental



Ville de Vertou
Service des sports
sport@mairie-vertou.fr
02.40.34.76.09

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
2015-2016**
entre l'association
**Union Sportive de la Sainte
Anne**
et
la Commune de Vertou.

Entre

la Commune de Vertou, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Vertou, dénommée ci-après « La Ville » ;

d'une part,

Et

l'association Union Sportive de la Sainte Anne, représentée par Monsieur Stéphane DABET, Président de l'association, dûment autorisé, dénommée ci-après « USSA » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DU PARTENARIAT

L'USSA, association sportive affiliée à la Fédération Française de Football, a engagé, pour l'année 2015-2016, son équipe principale en Championnat de France Amateur 2.

Ce niveau de compétition confère à la Ville et à l'USSA un certain nombre d'obligations et de contraintes spécifiques que la présente convention vise à préciser.

1 - 1 POLITIQUE SPORTIVE ET EDUCATIVE DE L'USSA

Au-delà des objectifs strictement sportifs liés à la compétition au niveau fédéral, l'USSA organise en direction de la population de Vertou le développement et la promotion du football sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique :

- En participant à la réflexion sur le développement sportif communal au sein de l'Office Municipal des Sports (OMS) et en s'inscrivant dans ses règles de fonctionnement ;
- En favorisant l'encadrement, la formation et le perfectionnement de tous ses membres et cadres bénévoles et salariés ;
- En maintenant et resserrant les liens sociaux entre leurs adhérents et plus largement avec la Ville et sa population ;
- En contribuant à l'animation sportive de la Ville, notamment par l'organisation d'évènements sportifs (Europ'Foot...)

- En mettant en œuvre les moyens nécessaires à remplir les conditions du « label or » de son école de foot.

1 - 2 POLITIQUE MUNICIPALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

En concertation avec les associations du secteur sportif représentées au sein de l'OMS, la Ville met en œuvre un certain nombre de dispositifs communs à toutes les associations, dont l'USSA :

- Mise à disposition gratuite et entretien/maintenance des installations municipales selon les modalités stipulées aux conventions spécifiques de mise à disposition des équipements ;
- Mise à disposition du matériel et de la logistique nécessaires à l'organisation de manifestations (tournois...) selon les disponibilités ;
- Soutien financier au fonctionnement général des clubs par des critères définis en concertation avec l'OMS ;
- Soutien financier aux associations propriétaires d'équipements.

1 - 3 OBJECTIFS DE L'USSA LIES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2

Dans le cadre de la présente convention, l'USSA s'engage plus spécifiquement à atteindre les objectifs suivants :

- Offrir un spectacle sportif de haut niveau en attirant et fidélisant un public nombreux ;
- Promouvoir et valoriser l'image et le soutien de la Ville de Vertou au travers de sa couverture médiatique et de sa participation aux manifestations vertaviennes (Soirée des sports...).

Compte tenu du niveau de compétition atteint par l'USSA, la Ville consent à attribuer des moyens techniques et financiers particuliers et complémentaires aux autres dispositifs d'aide au fonctionnement des associations.

En contrepartie, l'USSA s'engage à souscrire sans réserve aux conditions financières ainsi qu'aux dispositions d'ordres administratif, technique, communicationnel, réglementaire, définies ci-après.

Article 2 - ORGANISATION DES MATCHS DE CFA 2 ET DE COUPES AU TERRAIN D'HONNEUR DES ECHALONNIERES

L'organisation des matchs du Championnat de France Amateur 2 répond aux obligations fixées d'une part par le *Règlement des Championnats Nationaux* de la Fédération Française de Football, d'autre part par les différentes réglementations applicables à ce type de manifestations (*Règlement de sécurité contre l'incendie des Etablissements Recevant du Public, Code de la Santé publique...*).

Les articles suivants précisent, dans le cadre de ces réglementations, les obligations qui incombent à chacune des parties contractantes.

L'USSA est l'organisateur de ces rencontres de CFA 2 et porte donc l'ensemble des responsabilités qui en découlent. la Ville, en qualité de propriétaire, met à disposition les installations sportives nécessaires et le personnel requis pour leur bon fonctionnement.

2 – 1 MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DU TERRAIN D'HONNEUR DES ECHALONNIERES

Pour le déroulement des matchs de CFA 2 et de coupes, la Ville met à disposition de l'USSA le terrain d'honneur des Echalonnières. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Les travaux d'entretien – courants ou non – de l'équipement incombent à la Ville, de même que la fourniture de mobilier, d'eau et d'électricité.

2 - 2 PRESENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Pour le bon déroulement des matchs de CFA2, des agents municipaux interviendront de la manière suivante :

- De 1h30 avant le coup d'envoi à 2h après la fin du match, un agent municipal est présent pour assister l'USSA. Désigné comme responsable des moyens de secours, il a également pour missions d'assister l'USSA dans sa relation avec le corps arbitral et le délégué FFF, ainsi que de préparer le parking (délimitation de la zone réservée au club adverse et aux officiels, ouverture et fermeture du limiteur de hauteur...).
- De 1/2h avant le coup d'envoi à 1/2h après la fin du match, un agent municipal possédant une habilitation électrique est présent pour veiller au bon fonctionnement des installations d'éclairage et de sonorisation et intervenir en cas de besoin.

2 - 3 OBLIGATIONS DE L'USSA

L'USSA s'engage à supporter tous les frais afférents à l'organisation des matchs de CFA 2.

L'USSA s'engage à respecter la disposition des lieux, ainsi que le règlement intérieur du terrain d'honneur des Echalonnières. Elle veille en particulier :

- A faire respecter l'interdiction de fumer ;
- A maintenir la sonorisation à un niveau de pression acoustique respectueux des riverains et du public ;
- A faire respecter l'interdiction d'accès dans l'enceinte sportive à tout véhicule (2 roues, à moteur...) ;
- A interdire l'accès à l'enceinte sportive à toute personne menaçant l'ordre public ou ayant des agissements contraires aux bonnes mœurs ou étant en état d'ébriété.

Dans le contexte particulier de l'état d'urgence mis en place sur l'ensemble du territoire français à compter du 13/11/2015 pour une période de 3 mois minimum , une vigilance accrue et la prise de mesures adaptées sont de la responsabilité pleine et entière de l'USSA . La ville pourra apporter son concours d'expertise sur sollicitation de l'association

L'attention de l'USSA est portée sur la nécessité de respecter scrupuleusement la capacité d'accueil maximale de l'enceinte sportive fixée à **3 400 personnes dont 512 assises** dans les tribunes, l'USSA a la charge des contrôles découlant de cette obligation.

Sur cet aspect, l'USSA s'engage à transmettre à la Ville en début de saison sportive la *Déclaration annuelle d'organisation de manifestations sportives*¹ telle que précisée notamment par la Fédération Française de Football dans son *Annexe relative à la sécurité des rencontres de championnats nationaux* :

- Cette déclaration indique « la nature des manifestations, les jours et heures de leur tenue (...), le nombre de personnes concourant à la réalisation de la manifestation ainsi que le nombre de spectateurs attendus » ;
- La déclaration indique également « les mesures envisagées (...) en vue d'assurer la sécurité du public et des participants. La déclaration comporte notamment toutes précisions utiles sur le service d'ordre mis en place éventuellement par les organisateurs, les mesures qu'ils ont arrêtées en application de la réglementation relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et, (...) les dispositions qu'ils ont prises, s'il y a lieu, au titre de la réglementation édictée par la fédération (...). »

L'USSA doit restituer l'équipement après avoir effectué un nettoyage des surfaces (nettoyage des plans de travail du bar, enlèvement des emballages et papiers gras dans les tribunes, autour du terrain et dans les vestiaires).

Enfin, **l'USSA s'engage à libérer l'équipement au plus tard deux heures après le match.**

¹ Décret no 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif

2 - 4 ASSURANCES

La responsabilité de l'USSA pourra être recherchée en cas de détérioration du patrimoine communal.

L'USSA s'engage à souscrire à une assurance en Responsabilité Civile couvrant les dommages pouvant être causés à des tiers du fait de son activité d'organisateur de matchs de football, ainsi que les dommages matériels pouvant être causés à l'enceinte sportive du fait de cette même activité.

L'USSA s'engage à fournir, dès la signature de la présente convention, une copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile.

Article 3 - ENTRAÎNEMENTS DES EQUIPES DE NIVEAU NATIONAL

La compétition de football en haut niveau nécessitant un entraînement régulier, soutenu et spécifique, la Ville met ses équipements à disposition de son équipe première selon les modalités particulières suivantes :

- Le lundi soir de 20h00 à 21h30 au terrain d'honneur des Echalonnières ;
- Le mardi soir de 20h00 à 21h30 au terrain d'honneur des Echalonnières ;
- Le jeudi soir de 20h00 à 21h30 au stade Vertou Centre ou au terrain d'honneur des Echalonnières.

Les conditions de cette aide de la Ville sont communes à l'ensemble des associations sportives municipales et stipulées dans les conventions d'usage.

Article 4 - COMMUNICATION

En début de saison sportive, l'USSA s'engage à fournir son plan de communication pour information à la Ville.

L'USSA mènera, à la fin de la saison en cours, une concertation avec la Ville pour le visuel des différents supports projetés de communication et d'information :

- Tenues vestimentaires (notamment maillots lors des matches) ;
- Affiches, tracts, programmes, dépliants ;
- Encarts publicitaires dans la presse...

L'USSA s'engage, dès la signature de la présente convention :

- à intégrer le logo de la Ville de Vertou sur tout support de communication concernant le Championnat de France Amateur 2 ;
- à y préciser que l'action de l'USSA se fait "*avec le soutien de la Ville de Vertou.*"
- à respecter la mise en valeur de la signalétique et des visuels municipaux en place au terrain d'honneur des Echalonnières.

Les documents de communication devront être également soumis au visa de la Direction de la communication de la Ville, impérativement avant impression.

Article 5 - CONDITIONS DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

5 - 1 MONTANT DE LA SUBVENTION MUNICIPALE

Afin de soutenir l'ensemble de son secteur associatif sportif, la Ville a mis en place deux dispositifs de subvention de fonctionnement dont l'USSA bénéficiera au titre de l'année 2015-2016 :

- Subvention de fonctionnement général déterminée selon les critères OMS : 20 480 € ;
- Subvention de fonctionnement aux associations propriétaires d'équipements sportifs : 6 051 €.

Par ailleurs, la Ville attribue à l'USSA, pour la même année, une subvention spécifique à l'évolution de son équipe première en Championnat de France Amateur 2 pour un montant de 52 469 €.

La Ville versera donc à l'USSA **une subvention totale de 79 000 €** au titre de l'année sportive 2015-2016.

5 - 2 MODALITES DE VERSEMENT

La subvention sera versée en une seule fois dans le courant du mois de février 2016.

5 - 3 CONTRÔLE D'ACTIVITE ET FINANCIER

L'USSA fournira, dans le mois qui suivra leur approbation par l'assemblée générale, les rapports moraux et financiers de son activité.

Le rapport moral devra préciser l'évolution du nombre d'adhérents et de licenciés, ainsi qu'un bilan des actions menées au titre des articles 1-1 et 1-3 de la présente convention.

De même, **un bilan financier général et un compte de résultat, seront remis à la Ville** par l'USSA, dans un délai de 15 jours après validation des comptes par l'assemblée générale. Ces documents doivent :

- Etre établis dans un cadre budgétaire et présentés en conformité avec le plan comptable général ;
- Être en règle par rapport à la réglementation fiscale ;
- Faire apparaître, conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ;
- Et être certifiés conformes par le Président (documents présentant la mention « documents financiers certifiés conformes le [date] par [nom], [prénom], Président de l'Union Sportive de la Sainte Anne »).

L'USSA s'engage à transmettre à la Ville toute modification de ses statuts ou de ses instances dirigeantes.

Article 6 - DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

La présente convention porte sur l'année sportive 2015-2016 et s'applique jusqu'au 30 juin 2016.

La Ville pourra mettre fin unilatéralement, et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par la Ville à l'USSA, cette dernière n'aura pas pris les mesures appropriées.

La résiliation de la présente convention par la Ville n'entraîne aucun droit à indemnité pour l'USSA.

Fait à Vertou,
Le 18 décembre 2015.

**Pour l'association
Union Sportive de la Sainte Anne,
Le Président,**

M. Stéphane DABET.

**Pour la Commune de Vertou,
Pour Le Maire et par délégation
L'adjoint aux sports**

François LE MABEC.

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 17

OBJET : Subvention «enseignement artistique de la musique et de la danse » 2015-2016 à l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou

RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI

EXPOSE

Le partenariat entre l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou (EMD) et la Commune fait l'objet d'une convention, approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014, qui précise l'ensemble des obligations faites aux deux parties pour la période de septembre 2014 à août 2016.

A ce titre, la Commune apporte son soutien à trois axes du projet d'établissement de l'EMD :

- L'enseignement artistique de la musique et de la danse ;
- L'intervention en écoles primaires ;
- La diffusion de spectacles.

Le montant et les modalités de versement de la subvention « Enseignement artistique de la musique et de la danse » sont fixés chaque année par délibération du Conseil municipal.

Ainsi, l'examen des bilans d'activité et financiers 2014-2015 de l'EMD, ainsi que son budget prévisionnel et son projet pédagogique pour l'année 2015-2016 permettent d'établir une proposition de subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2015-2016 à 428 585 €, sans évolution par rapport à l'année 2014-2015.

Conformément à la délibération n°12 du Conseil municipal du 13 novembre 2014, un premier versement de 100 143 €, sous forme de provision au titre du premier trimestre de l'actuelle année scolaire, a été effectué en septembre 2015.

Un avenant, présenté en annexe de la présente délibération, fixe les modalités de versement de la subvention restant à verser.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal du 13 novembre 2014 approuvant la convention-cadre 2014-2016 entre l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou et la Commune ;

Considérant les bilans d'activité et financiers 2014-2015 de l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou, ainsi que son budget prévisionnel et son projet pédagogique pour l'année 2015-2016 ;

Le conseil municipal

- accorde une subvention de fonctionnement de 428 585 € au titre de l'enseignement artistique de la musique et de la danse pour l'année scolaire 2015-2016 ;
- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, article 6574 - subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ;
- Approuve l'avenant à la convention-cadre présenté en annexe de la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre durant toute sa période d'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental



Ville de Vertou

Direction Animation de la Cité
culture@mairie-vertou.fr
02.40.34.76.14

Avenant n°1

portant sur la subvention de fonctionnement au titre de l'enseignement artistique de la musique et de la danse pour l'année scolaire 2015/2016

Entre l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou, représentée par Monsieur Jean-Luc LALANDE, Président, désignée ci-après « l'EMD », d'une part,

Et la Commune de Vertou, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire, désignée ci-après « la Ville », d'autre part ;

Dans le cadre et conformément aux dispositions de la *Convention de partenariat 2014-2016 entre la Ville de Vertou et l'association Ecole de Musique et de Danse*, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'enseignement artistique de la musique et de la danse pour l'année scolaire 2015/2016

La Ville attribue à l'EMD une subvention de fonctionnement au titre de l'enseignement artistique de la musique et de la danse pour l'année scolaire 2015-2016 d'un montant total de 428 585 €.

Article 2. Modalités de versement

Conformément à la délibération n°12 du Conseil municipal du 13 novembre 2014, un premier versement, sous forme de provision au titre du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016, a été effectué en septembre 2015 pour un montant de 100 143 €.

Les versements suivants, correspondant à l'année scolaire 2015-2016, auront lieu durant l'année civile 2016 :

- un versement de 164 221 € en janvier 2016 ;
- et un versement de 164 221 € en avril 2016.

Fait à Vertou, le 18 décembre 2015.

**Pour l'association
Ecole de Musique et de Danse de Vertou,**

Le Président,

Jean-Luc LALANDE.

Pour la Commune de Vertou,

**Le Maire,
Conseiller général de Loire-Atlantique,**

Rodolphe AMAILLAND.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaients présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 18

OBJET : Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et la ville de Morges.

RAPPORTEUR : François LE MABEC

EXPOSE

Dans le cadre du jumelage Vertou-Morges (Suisse), les deux villes ont souhaité s'associer pour soutenir ensemble un projet de solidarité internationale.

La ville de VERTOU manifeste depuis longtemps son attachement aux questions de solidarité internationale initiées par des associations locales à destination des pays en développement ou des zones géographiques en proie à des catastrophes naturelles. Depuis 2004, la Ville de Vertou a soutenu successivement plusieurs projets de solidarité internationale, en Inde, au Mali, Haïti, au Burkina Faso déjà en coopération avec Morges.

Le choix s'est porté sur un projet au Mali proposé par l'association Les Amoureux du Désert dont le siège social est à Vertou et qui est soutenu par les autorités maliennes et villageoises.

La finalité du projet est la construction de 9 salles de classe en dur et latrines à Badinko au Mali pour la scolarisation des enfants de 7 à 15 ans.

Afin de garantir la bonne exécution des travaux mais aussi de contrôler le bon usage des fonds publics, la ville de Vertou a donc missionné l'Association **Les Amoureux du Désert** qui a déjà mené à terme un certain nombre de projets en collaboration avec la Commune.

Le projet global proposé s'élève à 102 000 € les communes de Vertou et de Morges y contribuant respectivement à hauteur de 12 000 € sur la période 2015-2017, soit 4000 € par an pour chacune des deux villes. Les versements de la ville de Morges seront effectués tous les ans directement à la **Ville de Vertou** par le biais d'un titre de recette.

Le versement annuel à l'association les Amoureux du Désert sera effectué par la ville de Vertou à hauteur de 8000 € sur l'exercice 2015, 8000 € sur l'exercice 2016 et 8000 € sur l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le projet de convention entre la ville de Vertou et la ville de Morges, fixant les conditions particulières du partenariat engagé au titre de la solidarité internationale.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article L 1115-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt pour la ville de soutenir des actions en matière de solidarité internationales qui favorise la scolarisation des enfants dans les pays en développement

Vu l'avis de la commission sport culture et animation

Vu le projet de convention entre la commune de Vertou et la ville de Morges concernant l'exercice d'une action commune en matière d'aide au développement, ci-annexé ;

Le conseil municipal

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville de Vertou et la ville de Morges ainsi que les avenants nécessaires à sa bonne exécution

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget et précisera que cette subvention est imputée au budget principal de la Commune au chapitre 13 Subventions d'investissement reçues, article 1318 Autres subventions d'équipement transférables.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental



Ville de Vertou

morges
VILLE DE MORGES

**« SOLIDARITE INTERNATIONALE » :
CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VERTOU
ET LA VILLE DE MORGES (SUISSE)**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de VERTOU, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire de Vertou, agissant au nom de ladite commune en application de la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2014,

Ci-après désignée « la Commune »,

D'UNE PART

ET :

La ville de Morges représentée par Monsieur Vincent JAQUES, Syndic de la ville de Morges, Ci-après désignée « la ville de Morges »,

D'AUTRE PART

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La ville de VERTOU manifeste depuis longtemps son attachement aux questions de solidarité internationale initiées par des associations locales à destination des pays en développement ou des zones géographiques en proie à des catastrophes naturelles. Depuis 2004, la Ville de Vertou a soutenu successivement plusieurs projets de solidarité internationale, en Inde, au Mali, en Haïti et au Burkina Faso avec sa ville jumelle « Morges » (SUISSE).

Des discussions et rencontres avec les représentants de la ville de Morges a émergé la volonté d'engager, au titre de solidarité internationale et **de manière novatrice dans sa forme**, un projet portant sur l'amélioration de la formation des filles et des femmes au Burkina Faso sur la période 2011- 2013. Ce projet étant arrivé à terme, les villes de Morges et de Vertou ont souhaité renouvelé ce partenariat de solidarité internationale. Le choix s'est porté sur un projet au Mali proposé par l'association « Les Amoureux du Désert » dont le siège social est à Vertou. Ce projet est soutenu par les autorités maliennes et villageoises.

Afin de garantir la bonne exécution des travaux, actions de promotion et formation mais aussi de contrôler le bon usage des fonds publics, la ville de Vertou a donc missionné l'Association **Les Amoureux du Désert** qui a déjà mené à terme un certain nombre de projets en collaboration avec la Commune.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du soutien financier des communes de Vertou et de Morges.

En novembre 2015, le coût du projet a été estimé à 102 000 €

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET RESULTATS DU PROJET

La finalité du projet est la construction de 9 salles de classe en dur et latrines à BADINKO au Mali pour la scolarisation des enfants de 7 à 15 ans.

L'objectif du projet est la scolarisation de plus de 600 enfants dont beaucoup de filles de bonnes conditions.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Constructions de 9 salles de classe en partie réservées au collège
- Constructions de latrines

ARTICLE 3 : CONCOURS FINANCIER DE LA VILLE DE VERTOU

Les communes s'engagent au financement de ce projet à hauteur de 24 000 € sur 3 exercices budgétaires

Le concours financier des deux communes sera débloqué par phases successives au profit de l'association « les Amoureux du Désert ».

- 8000 € sur l'exercice 2015 avant démarrage des travaux
- 8000 € sur l'exercice 2016 après production d'un rapport d'étape des travaux en cours de réalisation
- 8000 € sur l'exercice 2017, les travaux devant être achevés au plus tard fin 2018

ARTICLE 4 : DUREE DE L'ACTION

L'action court sur une période fixée du 20 décembre 2015 au 31 décembre 2018.

ARTICLE 5 : CONDITION PARTICULIERE

En cas de non réalisation du projet, la ville de Vertou devra reverser à la ville de Morges le 1^{er} acompte de 4000€.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE VERTOU

En contrepartie de l'aide financière de la commune, la ville de Vertou s'engage à mentionner le logo et le nom de la ville de Morges sur les différentes publications qui pourraient être réalisées dans le cadre de cette opération.

En outre, les opérations de communication inhérentes au projet, qu'elles soient d'initiative associative ou de la ville de Vertou, feront l'objet d'une information préalable des signataires de la présente convention.

La ville de Vertou s'engage à informer la ville de Morges régulièrement sur le déroulement du projet et à lui transmettre toutes les informations importantes. Six mois après le commencement de l'action, la ville de Vertou enverra un rapport intermédiaire ou une note d'étape.

Au terme du projet, la ville de Vertou transmettra à la commune un rapport final avec un décompte financier.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour tout litige éventuel qui pourrait résulter de l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait à.....
Le

La Commune

Rodolphe AMAILLAND
Maire de VERTOU

Fait à

Le

Pour la ville de Morges

Vincent JAQUES
Syndic de Morges

PROJET

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 17 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mmes BOMARD - FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART MM HELAUDAIS – OUVRARD – RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – M. DUMAS Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU

Absents :

- Monsieur BAHUAUT
- Monsieur GOUTY

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

DELIBERATION : 19

OBJET : Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et l'Association « Les Amoureux du Désert ».

RAPPORTEUR : François LE MABEC

EXPOSE

Dans le cadre du jumelage Vertou-Morges (Suisse), les deux villes ont souhaité s'associer pour soutenir ensemble un projet de solidarité internationale.

La ville de VERTOU manifeste depuis longtemps son attachement aux questions de solidarité internationale initiées par des associations locales à destination des pays en développement ou des zones géographiques en proie à des catastrophes naturelles. Depuis 2004, la Ville de Vertou a soutenu successivement plusieurs projets de solidarité internationale, en Inde, au Mali, Haïti, au Burkina Faso déjà en coopération avec Morges.

Le choix s'est porté sur un projet au Mali proposé par l'association Les Amoureux du Désert dont le siège social est à Vertou et qui est soutenu par les autorités maliennes et villageoises.

La finalité du projet est la construction de 9 salles de classe en dur et latrines à Badinko au Mali pour la scolarisation des enfants de 7 à 15 ans.

Afin de garantir la bonne exécution des travaux mais aussi de contrôler le bon usage des fonds publics, la ville de Vertou a donc missionné l'Association « **Les Amoureux du Désert** » qui a déjà mené à terme un certain nombre de projets en collaboration avec la Commune.

Le projet global proposé s'élève à 102 000 € les communes de Vertou et de Morges y contribuant respectivement à hauteur de 12 000 € sur la période 2015-2017, soit 4000 € par an pour chacune des deux villes.

Le versement annuel à l'association « Les Amoureux du Désert » sera effectué par la ville de Vertou à hauteur de 8000 € sur l'exercice 2015, 8000 € sur l'exercice 2016 et 8000 € sur l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le projet de convention entre la Ville de Vertou et l'association « Les Amoureux du Désert », fixant les conditions particulières du partenariat engagé au titre de la solidarité internationale.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article L 1115-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt pour la ville de soutenir des actions en matière de solidarité internationales qui favorise la scolarisation des enfants dans les pays en développement

Vu l'avis de la commission sport culture et animation

Vu le projet de convention entre la commune de Vertou et l'association « les Amoureux du Désert » concernant l'exercice d'une action commune en matière d'aide au développement, ci-annexé ;

Le conseil municipal

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Vertou et l'association « Les Amoureux du Désert » ainsi que les avenants nécessaires à sa bonne exécution

Dit que les crédits correspondants seront inscrit au budget et précisera que cette subvention est imputée au budget principal de la Commune au chapitre 204 Subventions d'équipement versées, article 20422 – Bâtiments et installations.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental



Ville de Vertou

**« SOLIDARITE INTERNATIONALE » :
CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VERTOU ET
L'ASSOCIATION « LES AMOUREUX DU DESERT »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de VERTOU, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire de Vertou, agissant au nom de ladite commune en application de la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2014,
Ci-après désignée « la commune »,

D'UNE PART

ET :

L'association « Les Amoureux du Désert », représentée par Monsieur Dominique PRIOU son président, spécialement autorisé par décision du Conseil d'administration du 22 janvier 1998,
Ci-après désignée « l'association »,

D'AUTRE PART

Préambule

La ville de VERTOU manifeste depuis longtemps son attachement aux questions de solidarité internationale ainsi qu'aux projets initiés par des associations locales à destination des pays en développement ou à des zones géographiques en proie à des catastrophes naturelles.

Depuis 2006, la Ville de Vertou a engagé un partenariat avec l'association « Les Amoureux du Désert » qui réalise différentes opérations de développement dans le village de BADINKO (Mali). Un soutien financier et logistique a ainsi été apporté en vue de favoriser la construction d'une maison communautaire au sein du village en 2006, la construction de trois classes avec latrines en 2009/2010 et la construction d'un pont en 2012-2015

Saisi par les autorités villageoises pour un projet de construction de neufs salles de classe, l'association « Les Amoureux du Désert » sollicite le soutien de la Ville de Vertou pour cette action qui vise à :

- Offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux écoliers de la Ville de Badinko, de plus en plus nombreux.

Le coût de la construction a été estimé à 102 000 € par un architecte malien (le devis estimatif ainsi que le plan sont joints à cette convention).

Dans le cadre du jumelage, la ville de Vertou a souhaité associer sa ville jumelle Morges (SUISSE) à ce projet de solidarité internationale.

Il est convenu et arrêté.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du soutien financier des communes de Vertou et de Morges.

ARTICLE 2 : DATE DES PRESTATIONS

La date prévisionnelle de fin de travaux de construction est arrêtée à décembre 2018.

ARTICLE 3 : CONCOURS FINANCIER DE LA VILLE DE VERTOU

Les communes de Vertou et de Morges s'engagent à participer au financement de la construction des 3 blocs de 3 salles de classes, à hauteur de 24 000 € T.T.C sur trois années (2015-2016-2017). Tout travail supplémentaire relatif au bon fonctionnement ou à l'amélioration de cet équipement, sera à la charge entière du bénéficiaire final de l'équipement ou de l'association.

Le concours financier des deux communes sera débloqué par phases successives au profit de l'association « les Amoureux du Désert ».

- 8000 € sur l'exercice 2015 avant démarrage des travaux
- 8000 € sur l'exercice 2016 après production d'un rapport d'étape des travaux en cours de réalisation
- 8000 € sur l'exercice 2017, les travaux devant être achevés au plus tard fin 2018

Cette participation a été calculée en fonction de l'ensemble des coûts afférents à cette opération, supportés par l'association, y compris tous honoraires techniques et frais connexes. Les travaux étant en cours, le concours financier de la commune sera débloqué dès la signature de cette convention pour commencer le chantier.

Il est précisé que cette subvention est imputé au Budget Principal de la Commune à l'article 20422 - subvention d'équipement aux personnes de droits privés – Bâtiments et installations.

ARTICLE 4 : CONDITIONS PARTICULIERES

Le concours financier de la commune est soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- concours financier exclusivement affecté à la réalisation de l'opération ci-dessus décrite,
- communication à la commune de tout justificatif permettant de contrôler la réalité des travaux exécutés,
- examen *in situ* par un ou plusieurs représentants de l'association pour constater le bon achèvement et la réception des salles de classes.
- garantie et justificatifs écrits du paiement des entreprises locales maliennes.

Il est expressément convenu, qu'en cas de non-réalisation d'une seule des conditions suspensives ci-dessus énoncées, dans le délai imparti pour leur réalisation, les présentes seront considérées comme nulles et non avenues, et les parties déliées l'une comme l'autre de leurs engagements respectifs, sauf application de l'article 1178 du Code civil.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

En contrepartie de l'aide financière des communes, l'association s'engage à mentionner le logo et le nom des villes de **VERTOU ET DE MORGES** sur les différentes publications (panneaux d'information de la construction, invitations, programme des manifestations, catalogue, ...) qui pourraient être réalisées dans le cadre de cette opération.

En outre, les opérations de communication inhérentes au projet, qu'elles soient d'initiative municipale ou associative, feront l'objet d'une information préalable des signataires de la présente convention.

L'association rendra compte à la commune de Vertou, tous les 3 mois, de l'état d'avancement du projet (rapport écrit ou oral). Par ailleurs, elle remettra à la commune un rapport attestant de la réalisation des travaux (reportage photographique) et de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention.

A l'exemple des projets précédents, la commune pourra solliciter la participation de l'association à toute opération d'information et de sensibilisation des enfants des écoles aux problématiques des pays en développement.

L'association transmettra à la commune ses comptes annuels approuvés (bilan et compte de résultats et annexes) retraçant l'exécution de cette opération.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

L'association déclare être régulièrement couverte en matière d'assurance pour tout dommage ou en raison de la responsabilité civile qu'elle pourrait encourir à l'occasion des différents travaux qu'elle doit faire réaliser.

ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE

Pour tout litige éventuel qui pourrait résulter de l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait à

Le

La Commune

Rodolphe AMAILLAND
Maire de VERTOU

Fait à

Le

Pour l'association «Les Amoureux du
Désert »

Dominique PRIOU
Président